

Saputo

LE 9 JUIN 2022

NOTICE
ANNUELLE

2022

Table des matières

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	3
Rubrique 1 – La Société	5
1.1 Constitution	5
1.2 Structure organisationnelle	6
Rubrique 2 – Évolution des activités	7
2.1 Survol	7
2.2 Historique (y compris les acquisitions)	7
Rubrique 3 – Survol de l'industrie	9
3.1 Régime réglementaire	9
3.2 Approvisionnement en lait	10
3.3 Commerce international	10
Rubrique 4 – Nos activités	13
4.1 Survol	13
4.2 Segments de marché	15
Rubrique 5 – Nos secteurs	16
5.1 Survol	16
5.2 Secteur Canada	16
5.3 Secteur USA	18
5.4 Secteur International	20
5.5 Secteur Europe	21
Rubrique 6 – Dépenses d'investissement	23
Rubrique 7 – Approche environnementale, sociale et de gouvernance (ESG)	24
7.1 Gouvernance	24
7.2 Qualité et sécurité des aliments	25
7.3 Diversité, équité et inclusion	26
7.4 Conditions de travail	27
7.5 Santé et sécurité	27
7.6 Approvisionnement responsable	27
7.7 Environnement	28
7.8 Nutrition et saines habitudes de vie	30
7.9 Technologies de l'information et cybersécurité	30
Rubrique 8 – Propriété intellectuelle	31
Rubrique 9 – Risques et incertitudes	31
Rubrique 10 – Politique de dividendes	32
10.1 Politique de dividendes	32
10.2 Régime de réinvestissement des dividendes	32
Rubrique 11 – Structure du capital et marché pour la négociation des titres	33
11.1 Capital social	33
11.2 Billets à moyen terme	34
11.3 Notes	34
Rubrique 12 – Administrateurs et dirigeants	36
12.1 Administrateurs	36
12.2 Hauts dirigeants	37
Rubrique 13 – Poursuites	38
Rubrique 14 – Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations	38
Rubrique 15 – Experts	38
Rubrique 16 – Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	38
Rubrique 17 – Contrats importants	38
Rubrique 18 – Informations sur le comité d'audit	39
18.1 Mandat du comité d'audit	39
18.2 Composition, formation et expérience pertinentes	39
18.3 Politiques et procédures relatives aux services rendus par les auditeurs externes	40
18.4 Honoraires versés aux auditeurs externes (par catégorie)	40
Rubrique 19 – Renseignements complémentaires	41
Annexe A	42

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

La présente notice annuelle contient des énoncés qui constituent des énoncés prospectifs au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Ces énoncés prospectifs portent notamment sur nos objectifs, nos perspectives, nos projets commerciaux, nos stratégies, nos convictions, nos attentes, nos cibles, nos engagements, nos buts, nos ambitions et nos plans stratégiques, y compris notre capacité à atteindre ces cibles, engagements et buts et à réaliser ces ambitions et plans stratégiques, et comprennent des énoncés qui ne sont pas des faits historiques. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes comme « pouvoir », « devoir », « croire », « prévoir », « planifier », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « anticiper », « estimer », « projeter », « objectif », « continuer », « proposer », « viser », « s'engager », « assumer », « prédire », « chercher à », « potentiel », « but », « cibler » ou « engagement », dans leur forme affirmative ou négative, à l'emploi du conditionnel ou du futur ou à l'emploi d'autres termes semblables. À l'exception des énoncés de faits historiques, tous les énoncés qui figurent dans la présente notice annuelle peuvent constituer des énoncés prospectifs au sens de la législation en valeurs mobilières applicable.

De par leur nature, les énoncés prospectifs sont exposés à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Les résultats réels peuvent différer considérablement de ceux indiqués ou prévus dans ces énoncés prospectifs, ou sous-entendus par ceux-ci. Par conséquent, nous ne pouvons garantir que les énoncés prospectifs se réaliseront et nous prévenons le lecteur que ces énoncés prospectifs ne constituent en aucune façon des énoncés de faits historiques ni des garanties quant au rendement futur. Les hypothèses, les attentes et les estimations qui ont servi à la préparation des énoncés prospectifs et les risques et incertitudes qui pourraient entraîner un écart important entre les résultats réels et les attentes actuelles sont exposés dans nos documents déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment à la rubrique « Risques et incertitudes » de la circulaire de sollicitation de procurations datée du 9 juin 2022 qui peut être consultée sur SEDAR, sous le profil de Saputo, au www.sedar.com.

Ces risques et incertitudes comprennent notamment : la responsabilité du fait des produits; la pandémie de COVID-19 et les répercussions qu'elle continue d'avoir; la disponibilité des matières premières (y compris en raison des changements climatiques, de conditions météorologiques extrêmes ou de perturbations des chaînes d'approvisionnement locales ou mondiales causées par la pandémie de COVID-19, des tensions géopolitiques, des conflits militaires et des sanctions commerciales) et les variations de prix qui en découlent, ainsi que notre capacité à transférer ces augmentations, le cas échéant, à nos clients dans des conditions de marché concurrentielles; la chaîne d'approvisionnement sous tension et la concentration des fournisseurs; la fluctuation des prix de nos produits dans les pays où nous exerçons nos activités, ainsi que sur les marchés internationaux, lesquels prix sont fondés sur les niveaux de l'offre et de la demande pour les produits laitiers; notre capacité à trouver, à attirer et à retenir des personnes qualifiées; les cybermenaces et autres risques informatiques liés à l'interruption des activités, à la confidentialité, à l'intégrité des données et aux fraudes par compromission de courriels d'affaires; l'environnement hautement concurrentiel dans notre secteur d'activité; le regroupement de la clientèle; l'interruption imprévue des activités; l'évolution des tendances de consommation; l'évolution de la législation et de la réglementation en matière d'environnement; les conséquences éventuelles des changements climatiques; l'attention accrue portée aux questions liées au développement durable; l'incapacité de mettre en œuvre notre plan stratégique mondial comme prévu ou d'intégrer adéquatement des entreprises acquises en temps utile et de manière efficace; l'incapacité d'effectuer les dépenses d'investissement comme prévu; les variations des taux d'intérêt et l'accès aux marchés des capitaux et du crédit.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les estimations, les attentes et les hypothèses actuelles de la direction en ce qui concerne, entre autres, les produits et les charges prévus; les environnements économique, industriel, concurrentiel et réglementaire dans lesquels nous exerçons nos activités ou qui seraient susceptibles d'avoir une incidence sur nos activités; notre capacité à trouver, à attirer et à retenir des personnes qualifiées et issues de la diversité; notre capacité à attirer et à conserver des clients et des consommateurs; notre rendement en matière d'environnement; les résultats de nos efforts en matière de développement durable; l'efficacité de nos initiatives en matière d'environnement et de durabilité; la disponibilité et le coût du lait et d'autres matières premières et l'approvisionnement en énergie; nos coûts d'exploitation; le prix de nos produits finis sur les différents marchés où nous exerçons nos activités; la mise en œuvre réussie de notre plan stratégique mondial; notre capacité à

mettre en œuvre des projets de dépenses d'investissement comme prévu; notre capacité à prédire, à identifier et à interpréter correctement les changements dans les préférences et la demande des consommateurs, à offrir de nouveaux produits pour répondre à ces changements et à réagir à l'innovation concurrentielle; notre capacité à tirer parti de la valeur de nos marques; notre capacité à stimuler la croissance des produits dans nos principales catégories de produits ou plateformes, ou à ajouter des produits dans des catégories à croissance plus rapide et plus rentables; l'apport des récentes acquisitions; les niveaux prévus de l'offre et de la demande sur le marché pour nos produits; les coûts prévus liés à l'entreposage, à la logistique et au transport; notre taux d'imposition effectif; le taux de change du dollar canadien par rapport aux monnaies des marchés du fromage et des ingrédients laitiers. Notre capacité à atteindre nos objectifs, engagements et buts en matière d'environnement dépend, entre autres, de notre capacité à accéder à toutes les technologies nécessaires et à les mettre en œuvre pour atteindre nos objectifs, engagements et buts; de l'évolution et de la performance des technologies, des innovations, ainsi que de l'utilisation et du déploiement futurs de la technologie et des résultats futurs attendus connexes; et de la réglementation environnementale. Notre capacité d'atteindre nos engagements en matière de chaîne d'approvisionnement pour 2025 dépend, notamment, de notre capacité à tirer le meilleur de nos relations avec les fournisseurs.

La direction estime que ces estimations, attentes et hypothèses sont raisonnables à la date des présentes, et sont intrinsèquement assujetties à d'importantes incertitudes et éventualités commerciales, économiques, concurrentielles et autres concernant des événements futurs, et sont donc sujettes à changement par la suite. Les énoncés prospectifs ont pour but de fournir aux actionnaires de l'information au sujet de Saputo, notamment notre évaluation des futurs plans financiers, et ils peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Il ne faut pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs, qui valent uniquement à la date où ils sont faits.

Tous les énoncés prospectifs qui figurent aux présentes ne sont valables qu'à la date des présentes ou à la date spécifique de ces énoncés prospectifs. À moins que la législation en valeurs mobilières l'exige, Saputo ne s'engage nullement à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qu'elle peut faire ou qui peuvent être faits, pour notre compte, à l'occasion, à la suite d'une nouvelle information, d'événements à venir ou autrement. Tous les énoncés prospectifs qui figurent aux présentes sont donnés expressément sous réserve de la présente mise en garde.

Rubrique 1 – La Société

1.1 Constitution

Saputo inc. a été constituée par certificat de fusion délivré en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 1^{er} juillet 1992 et ses clauses de fusion ont été modifiées le 25 août 1997, entre autres pour changer les dispositions rattachées à son capital social autorisé. Les statuts de la Société ont été modifiés deux autres fois : le 3 août 2000, entre autres pour permettre aux administrateurs de nommer des administrateurs additionnels entre les assemblées des actionnaires, et le 1^{er} août 2017, pour supprimer les actions privilégiées du capital social de la Société. Notre siège et principal établissement est situé au 6869, boul. Métropolitain est, Montréal (Québec) H1P 1X8.

Dans la présente notice annuelle, sauf si le contexte l'exige ou l'indique autrement, les termes « **nous** », « **nos** », « **notre** », « **Saputo** » et « **Société** » désignent Saputo inc., avec ses filiales et d'autres entités sous son contrôle direct ou indirect (collectivement, les « **filiales** »), ainsi que les sociétés dont elles sont respectivement ayants droit, ou toute combinaison de ces dernières.

Le 30 novembre 2001, le 21 décembre 2007 et le 29 septembre 2014, Saputo a versé un dividende en actions de 100 % sur ses actions ordinaires (les « **actions ordinaires** »). Ces opérations ont eu le même effet qu'un fractionnement des actions à raison de deux pour une (les « **fractionnements d'actions** ») et ont chaque fois fait doubler le nombre d'actions en circulation. Toutes les mentions dans les présentes du nombre d'actions ordinaires, du prix des actions ordinaires et des dividendes versés par action ordinaire tiennent compte des fractionnements d'actions.

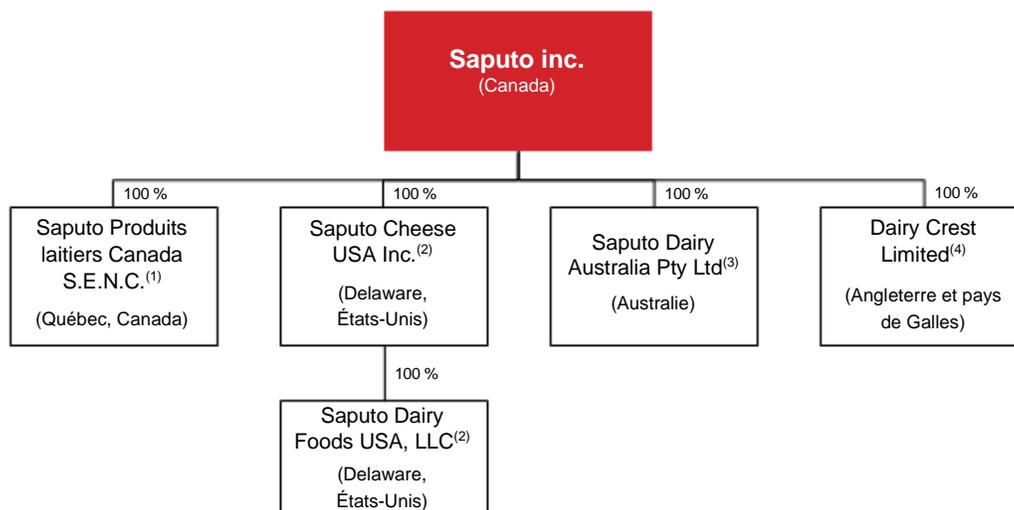
Dans la présente notice annuelle, le signe « \$ » ou « \$ CA » symbolise la monnaie canadienne et les signes « \$ US », « £ » et « \$ A » symbolisent respectivement la monnaie des États-Unis, la monnaie du Royaume-Uni et la monnaie de l'Australie. La mention d'un exercice financier désigne la période de 12 mois close le 31 mars de l'année en cause.

Les renseignements qui figurent dans la présente notice annuelle sont donnés en date du 31 mai 2022, à l'exception des renseignements financiers, qui sont donnés en date du 31 mars 2022 et pour l'exercice clos à cette date, et des renseignements concernant les employés, qui sont donnés en date du 31 mars 2022.

La présente notice annuelle renvoie à des marques de commerce, noms commerciaux et logos qui sont protégés par les lois sur la propriété intellectuelle applicables et appartiennent à la Société. En outre, certains noms et logos de Saputo, ainsi que les noms et adresses de ses sites Web, lui appartiennent ou sont concédés sous licence, selon le cas. Pour faciliter la lecture, nos marques de commerce, noms commerciaux et logos mentionnés dans la présente notice annuelle ne portent pas nécessairement le symbole ®, TM ou ^{MC}, mais cette omission n'indique en rien que nous ne ferons pas respecter, avec toute la vigueur permise par la loi applicable, nos droits sur ces marques de commerce, noms commerciaux et logos.

1.2 Structure organisationnelle

L'organigramme qui suit présente la structure de Saputo. Pour simplifier, les filiales en propriété exclusive non importantes ont été omises.



(1) Produit, met en marché et distribue des produits laitiers, à savoir une gamme de fromages de tous les jours, de fromages de spécialité et de fromages fins, du lait nature, du lait à valeur ajoutée, de la crème, des produits de culture bactérienne, du beurre, des mélanges à crème glacée, des ingrédients laitiers (à l'intention des marchés nationaux et d'exportation) ainsi que d'autres produits laitiers et non laitiers.

(2) Produit, met en marché et distribue un large éventail de produits laitiers, à savoir une gamme de fromages de tous les jours et de fromages de spécialité, des produits laitiers et non laitiers liquides aseptiques à longue durée de conservation, des produits de culture bactérienne ainsi que des ingrédients laitiers (à l'intention des marchés nationaux et d'exportation).

(3) Produit, met en marché et distribue des produits laitiers, notamment des fromages de tous les jours et des fromages de spécialité, du beurre et de l'oléobeurre, du lait, de la crème, des boissons à base de lait, des ingrédients laitiers et des produits nutritionnels.

(4) Produit, met en marché et distribue des produits et des ingrédients laitiers, à savoir des fromages de spécialité, du beurre et des tartinades laitières, des huiles, des tartinades et des fromages sans produits laitiers ainsi que de la poudre de lactosérum déminéralisé et des galacto-oligosaccharides (GOS).

Rubrique 2 – Évolution des activités

2.1 Survol

Nous sommes l'un des dix plus grands transformateurs laitiers au monde, un principal fabricant de fromage et transformateur de lait nature et de crème au Canada, le plus important transformateur laitier en Australie et le deuxième plus important transformateur laitier en Argentine. Aux États-Unis, nous sommes l'un des trois plus grands fabricants de fromage et l'un des plus grands fabricants de produits laitiers à longue durée de conservation et de culture bactérienne. Au Royaume-Uni, nous sommes le plus grand fabricant de fromages de marque et l'un des plus importants fabricants de tartinades laitières. En complément de son portefeuille laitier, Saputo produit, met en marché et distribue une gamme de substituts aux fromages et aux breuvages laitiers.

Au cours de l'exercice 2022, nos activités se sont divisées en quatre secteurs, le Secteur Canada, le Secteur USA, le Secteur International et le Secteur Europe, qui représentaient respectivement 28 %, 43 %, 23 % et 6 % de nos produits totaux.

Nous exploitons actuellement 67 usines de fabrication, transformons environ 11 milliards de litres de lait par année et, au 31 mars 2022, nous comptons environ 18 600 employés. Nos ventes à l'exportation sont libellées en dollars américains.

2.2 Historique (y compris les acquisitions)

2.2.1 HISTORIQUE

M. Emanuele (Lino) Saputo a fondé la Société avec ses parents en 1954, produisant du fromage de qualité pour la communauté italienne de Montréal.

Entre 1970 et 1997, nous avons acquis plusieurs installations de production et de distribution de produits alimentaires et avons mis sur pied notre réseau de distribution national, nous hissant parmi les plus importants fabricants de mozzarella au Canada, et nous avons pénétré le marché des produits laitiers des États-Unis en acquérant deux usines de fabrication de fromage.

Le 15 octobre 1997, nous avons réalisé notre premier appel public à l'épargne visant 75 764 000 actions ordinaires au prix de 2,125 \$ l'action.

2.2.2 ACQUISITIONS ANTÉRIEURES RÉALISÉES PAR SAPUTO

Le tableau qui suit présente les acquisitions que nous avons réalisées depuis notre premier appel public à l'épargne. Ces acquisitions, qui s'inscrivaient dans notre volonté de croissance, ont contribué à faire de nous un important transformateur laitier international.

Dates d'acquisition	Entreprises acquises	Activités acquises	Pays d'exploitation	Prix d'acquisition (approximatif) ⁽¹⁾
Du 15 octobre 1997 au 12 décembre 2017	27 entreprises diverses	Fabrication, vente et distribution de produits laitiers (fromage, lait nature, boissons à base de lait, produits à base de crème, beurre et ingrédients), de produits laitiers et non laitiers à longue durée de conservation, de jus et boissons et de petits gâteaux ⁽²⁾	Canada, États-Unis, Australie et Argentine	5,4 milliards \$
1 ^{er} mai 2018	Activités de Murray Goulburn Co-Operative Co. Limited (« MG ») ⁽³⁾	Fabrication, vente et distribution de produits laitiers, notamment du lait nature, du lait en poudre, du fromage, du beurre et des boissons à base de lait, outre une gamme d'ingrédients laitiers et de produits nutritionnels, comme le lait maternisé.	Australie	1,29 milliard \$
19 juin 2018	Activités de Shepherd Gourmet Dairy (Ontario) Inc.	Fabrication, mise en marché et distribution de fromages de spécialité, de yogourt et de yogourt Skyr de style islandais.	Canada	100 millions \$
30 novembre 2018	Activités de F&A Dairy Products, Inc.	Fabrication, mise en marché et distribution de fromages naturels (comme la mozzarella et le provolone).	États-Unis	113 millions \$
15 avril 2019	Dairy Crest Group plc	Fabrication, mise en marché et distribution de fromages, de beurre, de tartinades, d'ingrédients laitiers et d'huiles.	Royaume-Uni	1,7 milliard \$

Dates d'acquisition	Entreprises acquises	Activités acquises	Pays d'exploitation	Prix d'acquisition (approximatif) ⁽¹⁾
28 octobre 2019	Activités de fromages de spécialité de Lion Dairy & Drinks Pty Ltd	Fabrication, mise en marché et distribution de divers fromages de spécialité	Australie	250 millions \$
25 mai 2021	Bute Island Foods Limited	Fabrication, mise en marché et distribution de divers substituts aux fromages.	Royaume-Uni	148 millions \$
29 mai 2021	Installation de Reedsburg de Wisconsin Specialty Protein, LLC	Fabrication d'ingrédients à valeur ajoutée, comme du lactosérum de chèvre, du lactose biologique et d'autres produits laitiers en poudre.	États-Unis	37 millions \$
30 juillet 2021	Activités de Wensleydale Dairy Products Limited	Fabrication, mélange, mise en marché et distribution de divers fromages de spécialité et de fromages régionaux.	Royaume-Uni	38 millions \$
31 août 2021	Carolina Aseptic et Carolina Dairy entreprises auparavant exploitées par Ameriqual Group Holdings, LLC	Fabrication, développement, emballage et distribution de produits alimentaires et de breuvages aseptiques à longue durée de conservation et de yogourts réfrigérés en sachets à bec.	États-Unis	148 millions \$

(1) Équivalent en dollars canadiens du prix d'acquisition, compte tenu du taux de change à la date de réalisation de l'acquisition.

(2) Nous avons vendu, à l'exercice 2015, notre Division Boulangerie, qui fabriquait, vendait et distribuait des petits gâteaux.

(3) Le 17 août 2018, nous avons réalisé la vente de l'usine de Koroit pour un prix d'environ 244 millions de dollars (environ 250 millions de dollars australiens). Cette cession était requise conformément à l'engagement conclu avec l'Australian Competition and Consumer Commission dans le cadre de l'acquisition des activités de MG.

2.2.3 AUTRES FAITS RÉCENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Le 11 septembre 2019, nous avons réalisé un placement dans le public de 16 642 553 actions ordinaires au prix de 39,60 \$ par action pour un produit brut total d'environ 659 millions de dollars.

Le 10 février 2020, nous nous sommes engagés à accélérer notre performance globale relative au climat, à l'eau et aux déchets en annonçant des cibles précises et un engagement officiel à réaliser des progrès importants et durables d'ici 2025. Nous continuons d'affecter des ressources supplémentaires au soutien de l'exécution de ce plan d'action global, notamment en investissant une somme de 50 millions de dollars sur trois ans (EF21-EF23).

Le 3 juin 2021, nous avons dévoilé notre plan stratégique mondial visant à accélérer la croissance interne au cours des quatre prochains exercices (EF22-EF25). Ce plan, qui repose sur cinq piliers clés conçus pour stimuler la croissance et l'efficacité dans l'ensemble de l'entreprise, vise à renforcer notre position comme l'un des plus importants transformateurs laitiers au monde.

En août 2021, nous avons ouvert notre nouvelle usine de pointe de production de lait nature et de substituts aux breuvages laitiers située à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique.

Le 8 février 2022, nous avons annoncé plusieurs investissements majeurs et des initiatives de consolidation visant à améliorer et à rationaliser notre empreinte de fabrication dans notre Secteur USA et notre Secteur International, y compris un investissement de 169 millions de dollars visant à moderniser et à agrandir nos usines de fabrication de fromage au Wisconsin et en Californie et la fermeture de notre usine située sur la rue Bardsley, à Tulare, en Californie. Dans le Secteur International, nous avons annoncé la simplification des activités dans deux de nos usines de fabrication en Australie.

Rubrique 3 – Survol de l'industrie

3.1 Régime réglementaire

Nos activités sont assujetties aux lois et règlements émanant de diverses autorités législatives et réglementaires, d'ordre fédéral, provincial (ou étatique) et municipal. Ces lois et règlements portent sur toute la chaîne de production des aliments et boissons, depuis la réception des matières premières et des ingrédients dans nos usines jusqu'à la production des produits finis, et couvrent des questions comme la sécurité du produit, la qualité, le traitement, le contenu, la composition, l'étiquetage, l'emballage et l'entreposage. La réglementation régit aussi la logistique et la distribution des produits que nous fabriquons et ceux que fabriquent des tiers et que nous traitons. Nous adhérons par ailleurs aux normes généralement reconnues dans l'industrie de la transformation laitière. Nos usines font l'objet d'inspections de conformité par les autorités gouvernementales.

Les lois et les règlements qui s'appliquent à nos activités varient d'un pays à l'autre. Le tableau suivant donne un aperçu du régime réglementaire dans les pays où nous fabriquons des produits.

	Production laitière	Prix du lait	Commerce international
Canada	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un système national et provincial de contingents de production de lait Les contingents sont fixés de manière à faire correspondre la production laitière nationale aux exigences nationales Les offices provinciaux de mise en marché du lait attribuent les contingents de production laitière aux producteurs de lait locaux 	<ul style="list-style-type: none"> Les prix du lait sont fixés par les offices provinciaux de mise en marché du lait en fonction d'un prix plancher du beurre annoncé par le gouvernement fédéral et en fonction de facteurs tels que les études sur les coûts de production du lait, les commentaires des parties intéressées, les coûts de production des transformateurs et l'indice canadien des prix à la consommation 	<ul style="list-style-type: none"> La plupart des importations canadiennes de produits laitiers sont limitées aux quantités associées aux contingents tarifaires prévues par divers accords commerciaux, et des droits tarifaires élevés sont imposés aux produits laitiers importés qui dépassent ces quantités associées aux contingents tarifaires Les exportations de produits laitiers du Canada, à condition que ceux-ci soient fabriqués avec du lait acheté au prix du lait sur le marché intérieur canadien, sont illimitées, à l'exception des exportations de poudre de lait écrémé, de certains concentrés de protéines laitières et de lait maternisé, qui sont assujettis à une taxe à l'exportation quant aux quantités excédant celles prévues dans l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (l'« ACEUM »)
États-Unis	<ul style="list-style-type: none"> Les transformateurs laitiers peuvent négocier des accords d'approvisionnement avec les producteurs et autres vendeurs Les transformateurs laitiers ne sont pas limités en termes de volume de lait qu'ils reçoivent 	<ul style="list-style-type: none"> Les prix du lait sous la compétence fédérale sont fixés par le ministère de l'Agriculture des États-Unis (l'« USDA ») à partir de données provenant d'enquêtes sur les prix et les volumes de ventes de produits laitiers de base (fromage, beurre, poudre de lactosérum et poudre de lait écrémé) 	<ul style="list-style-type: none"> Comme le Canada, les États-Unis appliquent des droits tarifaires élevés sur les importations de produits laitiers qui dépassent les permis d'importation Aucune restriction à l'exportation de produits laitiers destinés aux marchés internationaux
Australie	<ul style="list-style-type: none"> Aucune limite ou restriction sur le volume de lait produit Les transformateurs laitiers ne sont pas limités en termes de volume de lait qu'ils reçoivent 	<ul style="list-style-type: none"> Les prix du lait sont négociés entre les producteurs et les transformateurs Les prix du lait ont une corrélation avec les prix sur les marchés mondiaux 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune restriction importante à l'importation ou à l'exportation de produits laitiers Les importations peuvent être soumises à des droits de douane, à des permis d'importation, à des contingents ou à des droits tarifaires, selon le type de produit et les accords commerciaux réciproques en vigueur
Argentine	<ul style="list-style-type: none"> Aucune limite ou restriction sur le volume de lait produit Les transformateurs laitiers ne sont pas limités en termes de volume de lait qu'ils reçoivent 	<ul style="list-style-type: none"> Les prix du lait sont négociés entre les producteurs et les transformateurs Les prix du lait ont une forte corrélation avec les prix sur les marchés mondiaux 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune restriction à l'importation directe de produits laitiers fabriqués à l'étranger, mais un niveau maximal d'importation de produits de toutes sortes est en vigueur Les importations peuvent être soumises à des droits de douane, à des contingents ou à des droits tarifaires, selon le type de produit et les accords commerciaux réciproques en vigueur, et une condition de paiement spéciale pourrait être imposée en fonction du contingent d'importation Les exportations de produits laitiers ne sont pas limitées, mais une taxe à l'exportation est imposée
Royaume-Uni	<ul style="list-style-type: none"> Aucune limitation ou restriction sur le volume de lait produit Les transformateurs laitiers ne sont pas limités en termes de volume de lait qu'ils reçoivent 	<ul style="list-style-type: none"> Les prix du lait sont négociés entre les producteurs et les transformateurs Les prix du lait ont une forte corrélation avec les prix sur les marchés mondiaux 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune restriction à l'importation de produits laitiers fabriqués à l'étranger Les importations peuvent être soumises à des droits de douane, à des contingents ou à des droits tarifaires, selon le type de produit et les accords commerciaux réciproques en vigueur Aucune restriction à l'exportation de produits laitiers destinés aux marchés internationaux

3.2 Approvisionnement en lait

Au Canada, l'industrie laitière est régie selon un système national de gestion planifiée de l'offre de lait. Ce système a pour objectif de veiller à ce que l'offre globale de produits laitiers sur le marché canadien suffise à la demande des consommateurs. Cet objectif est atteint par une réglementation de la production nationale de lait utilisée dans la fabrication de produits laitiers au Canada.

La production laitière canadienne est répartie entre les transformateurs selon les règles de répartition provinciales des produits de lait nature (soit le lait utilisé pour fabriquer les produits de lait nature, comme le lait ou la crème de table destinés à la consommation sous forme liquide) et des produits de lait industriel (soit le lait utilisé pour fabriquer tous les autres produits laitiers, appelés produits laitiers industriels, comme le fromage, le beurre, la crème glacée et le yogourt). Le lait nature est offert aux transformateurs « sur demande » de sorte qu'ils sont libres de commander autant de lait dont ils ont besoin pour répondre à la demande de produits de lait nature, sous réserve de l'offre du marché. Le volume de lait industriel destiné à être transformé en produits laitiers industriels est généralement limité dans sa croissance. Le prix du lait payé par les transformateurs au Canada est réglementé et dépend de la catégorie de produits laitiers fabriqués.

Aux États-Unis, le prix du lait est réglementé par des décrets fédéraux de mise en marché du lait et/ou des programmes laitiers étatiques.

Dans la plupart des cas, le prix du lait vendu aux transformateurs aux États-Unis dépendra de l'utilisation et sera fixé selon les catégories. À l'échelon fédéral, les prix planchers du lait sont fixés mensuellement par décrets selon le marché des produits laitiers de base et certaines formules. Ces formules font entrer en ligne de compte le prix de gros du fromage cheddar, du beurre, de la poudre de lactosérum et de la poudre de lait écrémé. Ces prix sont tirés de sondages menés par l'USDA.

Les usines américaines de transformation du lait ne sont assujetties à aucune restriction quant à la quantité de lait qu'elles peuvent recevoir et elles sont libres de négocier leur approvisionnement en lait avec qui elles veulent. Les entreprises de transformation indépendantes négocient habituellement avec les coopératives locales ou s'approvisionnent directement auprès de fermes individuelles. Les entreprises de transformation paient le prix correspondant à la catégorie de lait pour le mois en cours, majoré des frais de manutention négociés.

En Australie, en Argentine et au Royaume-Uni, le prix du lait est négocié entre les transformateurs et les producteurs. Aucune limite ni restriction ne s'applique au volume de lait produit. Le prix du lait vendu aux transformateurs en Australie, en Argentine et au Royaume-Uni n'est pas non plus établi selon la catégorie d'utilisation. De même, les transformateurs ne sont pas limités quant au volume de lait qu'ils peuvent acheter et ils sont libres de négocier des ententes d'approvisionnement en lait avec toute personne de leur choix. Le prix du lait en Australie, en Argentine et au Royaume-Uni est fortement lié au prix mondial des produits laitiers.

3.3 Commerce international

3.3.1 IMPORTATIONS

En vertu de l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (l'« OMC »), ainsi que d'autres accords commerciaux internationaux, le Canada et les États-Unis établissent des restrictions annuelles aux importations de produits laitiers. Les importations bénéficiant du régime d'accès font l'objet de droits tarifaires faibles ou nuls, tandis que les importations supérieures aux limites de l'engagement d'accès sont assujetties à des droits tarifaires prohibitifs. Au Canada, Affaires mondiales Canada (« AMC ») administre un système de contingents tarifaires pour les importations de produits qui sont soumis à la gestion de l'offre et qui font l'objet de droits tarifaires faibles ou nuls.

L'Australie, l'Argentine et le Royaume-Uni n'imposent aucune restriction semblable aux importations de produits laitiers transformés à l'étranger, mais les produits laitiers peuvent être soumis à des droits d'importation, à des contrôles de contingents d'importation ou à des droits tarifaires dans ces pays selon le type de produit et les accords commerciaux réciproques qui peuvent être en place.

3.3.2 ACCORD ÉCONOMIQUE COMMERCIAL GLOBAL

En octobre 2016, le gouvernement canadien a signé le texte final de l'Accord économique et commercial global (l'« AECG ») avec l'Union européenne (l'« UE »), qui est par la suite entré en vigueur le 21 septembre 2017. En vertu de l'AECG, un peu moins de 32 000 tonnes de fromages de l'UE peuvent être importées au Canada selon le système de contingents tarifaires en 2022.

Le Royaume-Uni a officiellement quitté le marché unique et l'Union douanière de l'UE le 31 janvier 2020. Le 24 décembre 2020, il a accepté l'accord de commerce et de coopération entre l'UE et le Royaume-Uni, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Cet accord ainsi que les accords de continuité commerciale conclus avec d'autres pays garantissent que le Royaume-Uni peut continuer à commercer avec ses partenaires internationaux existants, en grande partie sans droits tarifaires et sans contingent. En décembre 2021, le Royaume-Uni et l'Australie ont signé un accord de libre-échange. Le Royaume-Uni a également conclu un accord commercial avec la Nouvelle-Zélande en février 2022. Ces deux accords supprimeront la plupart des droits tarifaires entre le Royaume-Uni et l'Australie et entre le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande. La date de ratification n'a pas encore été annoncée.

3.3.3 ACCORD DE CONTINUITÉ COMMERCIALE CANADA-ROYAUME-UNI

Le 9 décembre 2020, le Canada et le Royaume-Uni ont signé l'Accord de continuité commerciale (l'« ACC ») Canada-Royaume-Uni qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 2021. En raison de ce protocole d'entente, le fromage en provenance du Royaume-Uni continue d'être admissible à l'importation au Canada en vertu des contingents tarifaires du fromage de l'OMC du Canada réservés aux membres de l'OMC de l'UE jusqu'au 31 décembre 2023. Après cette date, les fromages en provenance du Royaume-Uni seront admissibles à l'importation au Canada en vertu des contingents tarifaires du fromage de l'OMC réservés aux membres de l'OMC non membres de l'UE. En mars 2022, le Royaume-Uni et le Canada ont lancé la négociation d'un nouvel accord de libre-échange.

3.3.4 ACCORD DE PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE GLOBAL ET PROGRESSISTE

Le 8 mars 2018, le Canada, l'Australie et neuf autres pays ont signé l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (le « PTPGP »). À ce jour, le PTPGP est en vigueur au Canada, en Australie, au Japon, au Mexique, en Nouvelle-Zélande, à Singapour, au Vietnam et au Pérou. Le PTPGP donne accès au marché canadien à une vaste gamme de produits laitiers provenant des autres pays signataires ayant ratifié le PTPGP aux termes des contingents tarifaires, dont une part considérable continue d'être accordée aux transformateurs laitiers. En Australie, les produits fromagers importés d'autres pays signataires ayant ratifié le PTPGP ne sont pas soumis au contrôle des contingents d'importation.

Le PTPGP prévoit des possibilités d'exportation pour les produits laitiers provenant de l'Australie et du Canada vers d'autres pays signataires ayant ratifié le PTPGP.

Le 12 mai 2022, la Nouvelle-Zélande a officiellement demandé des consultations en vertu du chapitre 28 (règlement des différends) du PTPGP au sujet de l'administration par le Canada de ses contingents tarifaires des produits laitiers. Dans sa demande, la Nouvelle-Zélande prétend que les mesures d'attribution des contingents tarifaires des produits laitiers du Canada semblent incompatibles avec plusieurs dispositions du PTPGP.

3.3.5 ACCORD CANADA-ÉTATS-UNIS-MEXIQUE

L'ACEUM a été signé le 30 novembre 2018 par les gouvernements du Canada, des États-Unis et du Mexique. L'ACEUM est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2020. L'ACEUM a remplacé l'Accord de libre-échange nord-américain et fournit à une vaste gamme de produits laitiers un accès supplémentaire au marché canadien par application des contingents tarifaires et oblige le gouvernement du Canada à respecter certaines dispositions en matière de prix et d'exportation pour les produits laitiers.

Le 25 mai 2021, les États-Unis ont demandé la création d'un groupe spécial de règlement des différends en vertu de l'ACEUM afin de déterminer si les politiques actuelles du Canada en matière d'attribution de contingents tarifaires sont conformes à ses obligations aux termes de l'accord. Le groupe spécial de règlement des différends a publié un rapport final le 20 décembre 2021 et a conclu que la pratique du Canada consistant à conserver des réserves de contingents tarifaires au profit exclusif des transformateurs est incompatible avec l'engagement pris par le Canada en vertu de l'ACEUM. Le 16 mai 2022, après la tenue

d'un processus de consultation publique, le gouvernement du Canada a publié de nouvelles politiques d'attribution et d'administration visant les contingents tarifaires prévus en vertu de l'ACEUM en réponse aux conclusions du groupe spécial de règlement des différends.

3.3.6 EXAMEN COMPLET DES LICENCES D'IMPORTATION DU CANADA (CONTINGENTS TARIFAIRES) POUR LES PRODUITS LAITIERS

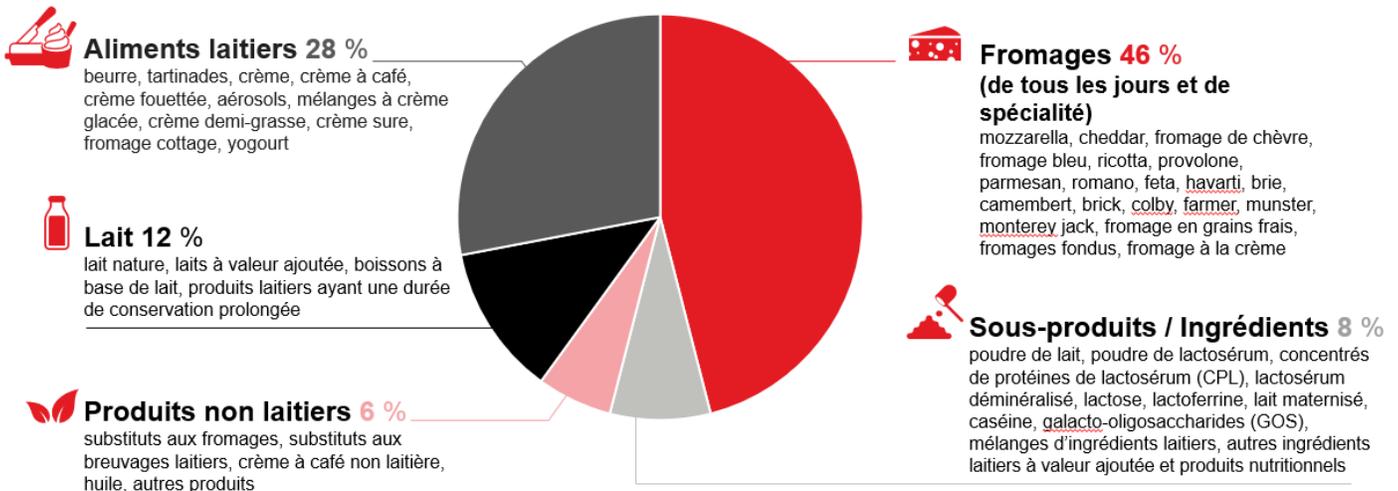
Le 10 mai 2019, AMC a entrepris un examen complet de l'attribution et de l'administration des contingents tarifaires pour les produits soumis à la gestion de l'offre, y compris les produits laitiers, la volaille et les œufs, en espérant que les politiques d'attribution et d'administration à long terme de ces licences soient publiées en septembre 2020. Toutefois, en mai 2020, cet examen a été temporairement suspendu par le gouvernement du Canada en raison de la pandémie de COVID-19. L'examen a repris, mais les nouvelles politiques d'attribution et d'administration à long terme se rapportant à tous les contingents tarifaires des produits laitiers, exception faite de ceux administrés en vertu de l'ACEUM, n'ont pas encore été annoncées.

Rubrique 4 – Nos activités

4.1 Survol

Notre gamme de produits

Nous fabriquons, commercialisons et distribuons une gamme diversifiée de produits de haute qualité



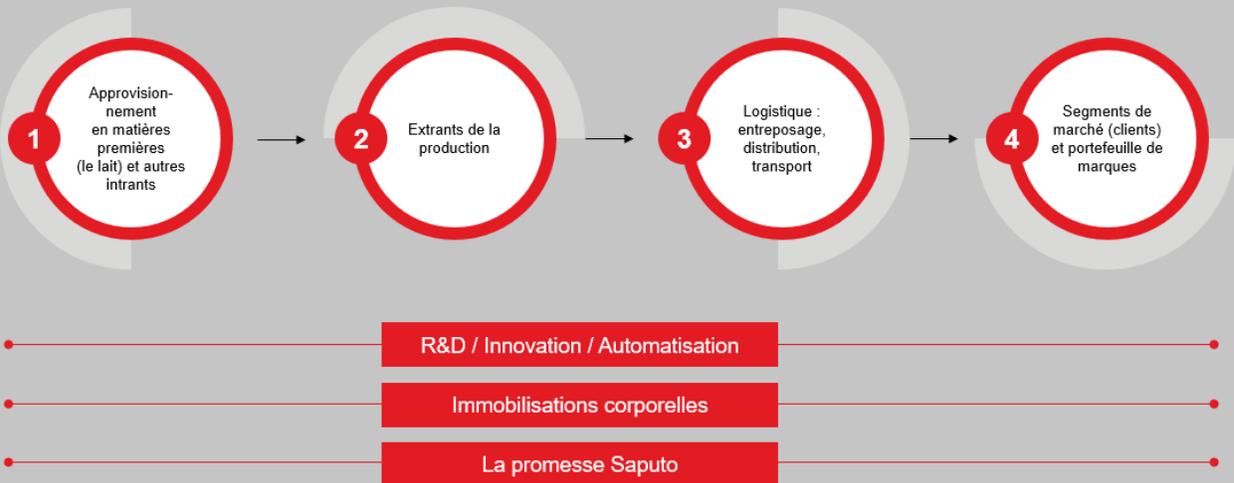
Pourcentage des produits consolidés générés par ces produits pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

Notre portefeuille de marques



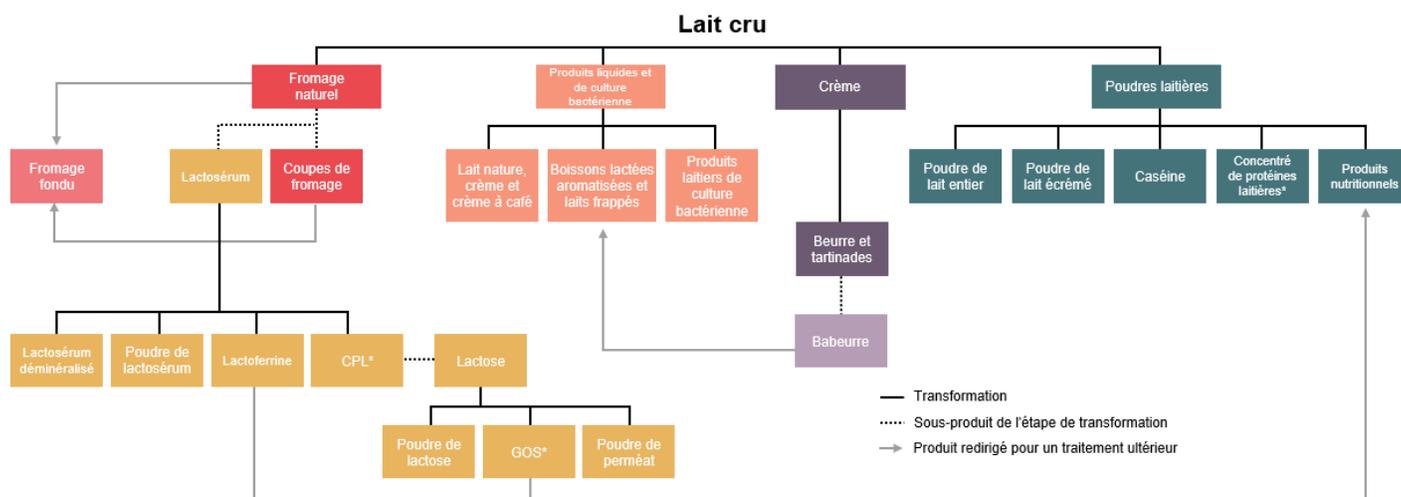
Marques de commerce utilisées sous licence: Bailey's, Heluva Good, International Delight, Scotsburn et Cracker Barrel.

Notre modèle d'affaires



Des intrants aux extrants : Pour que chaque goutte compte

Nous extrayons de la valeur à chaque étape du processus de production



* Concentré de protéines de lactosérum (CPL), Galacto-oligosaccharides (GOS)

4.2 Segments de marché

Le tableau suivant présente nos produits totaux par segment de marché au cours des deux derniers exercices :

Produits totaux de la Société – Segments de marché

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 mars 2022		Exercice clos le 31 mars 2021	
	Produits (\$)	Pourcentage des produits totaux	Produits (\$)	Pourcentage des produits totaux
Détail	7 461	50	7 571	53
Services alimentaires	4 579	30	4 082	29
Industriel	2 995	20	2 641	18
Total	15 035	100	14 294	100

Détail : Les ventes sont réalisées auprès de chaînes de supermarchés, de grandes surfaces, de dépanneurs, de détaillants indépendants, de clubs-entrepôts et de boutiques de fromages de spécialité sous des marques appartenant à Saputo et sous des marques de clients. Nos produits sont également vendus directement aux consommateurs par l'entremise de nos canaux de commerce électronique.

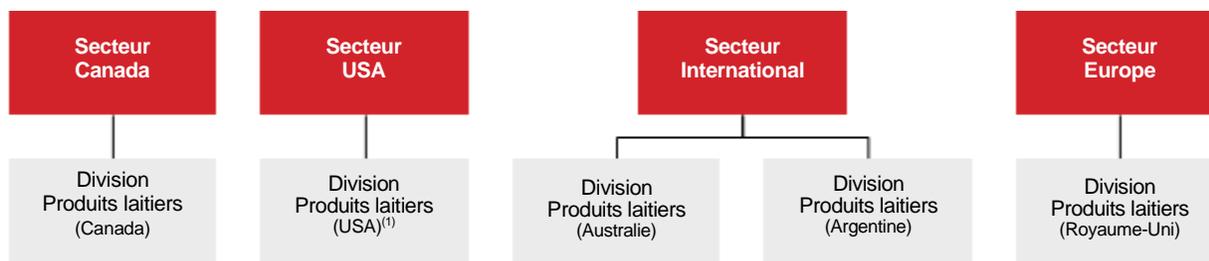
Services alimentaires : Les ventes sont réalisées auprès de distributeurs de gammes complètes de produits, de restaurants, d'hôtels et d'établissements sous des marques appartenant à Saputo et sous des marques de clients.

Industriel : Les ventes sont réalisées auprès de fabricants qui utilisent nos ingrédients laitiers, nos fromages et nos autres produits laitiers pour une transformation ultérieure. Nos produits sont utilisés dans la préparation de produits alimentaires, de produits nutritionnels pour toutes les tranches d'âge et pour diverses autres applications.

Rubrique 5 – Nos secteurs

5.1 Survol

Au cours de l'exercice 2022, nos activités étaient réparties dans quatre secteurs et cinq divisions.



(1) En août 2020, nous avons fusionné nos deux divisions américaines, la Division Fromages (USA) et la Division Aliments laitiers (USA), en une seule division, désormais appelée Division Produits laitiers (USA).

Le tableau suivant démontre l'importance relative de nos secteurs au cours des deux derniers exercices :

Produits par secteur

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 mars 2022		Exercice clos le 31 mars 2021	
	Produits (\$)	Pourcentage des produits totaux	Produits (\$)	Pourcentage des produits totaux
Secteur Canada	4 281	28	4 135	29
Secteur USA	6 409	43	6 122	43
Secteur International	3 453	23	3 221	22
Secteur Europe	892	6	816	6
Total	15 035	100	14 294	100

5.2 Secteur Canada

Le Secteur Canada se compose de la Division Produits laitiers (Canada). Au cours de l'exercice 2022, le Secteur Canada représentait 28 % de nos produits totaux.

5.2.1 PRODUITS

Nous produisons, commercialisons et distribuons pour le marché national divers fromages, notamment des fromages de tous les jours, comme la mozzarella et le cheddar, des fromages de spécialité, comme la ricotta, le provolone, le parmesan, le fromage de chèvre, la feta et le havarti, des fromages à pâte molle et des fromages fondus. Nos produits fromagers sont vendus sous différentes marques de commerce comme *Saputo*, *Armstrong*, *Alexis de Portneuf*, *Bari*, *Cogruet*, *Du Village 1860*, *Kingsey*, *Shepherd Gourmet Dairy*, *Stella* et *Woolwich Goat Dairy*, ainsi que sous les marques de clients (marques privées). Par l'entremise de notre réseau de distribution de fromage, nous distribuons des fromages fins importés aux épiceries fines ainsi que certains produits laitiers et non laitiers fabriqués par des tiers. En outre, nous produisons, commercialisons et distribuons pour les marchés nationaux et internationaux un certain nombre d'ingrédients laitiers, notamment le lait en poudre, la poudre de lactosérum, le lactose et les concentrés de protéines de lactosérum.

Nous produisons, commercialisons et distribuons aussi du lait nature, de la crème, du yogourt, de la crème sure, du fromage cottage et des mélanges à crème glacée au Canada. Le lait nature est vendu sous la marque *Dairyland* dans l'Ouest canadien, sous la marque *Neilson* en Ontario, sous la marque *Nutrilait* au Québec et sous les marques *Baxter* et *Scotsburn** dans les Maritimes. Le lait à valeur ajoutée est commercialisé sous la marque *Trutaste* et les marques de commerce *Milk2Go/Lait's Go* et *Joyya*. En outre, dans le cadre de nos activités de fabrication de lait nature, nous produisons, commercialisons et distribuons certains autres produits laitiers et non laitiers. Les autres produits laitiers comprennent le beurre sous les marques *Dairyland*, *Neilson*, *Saputo*, *Baxter* et *Scotsburn**, la crème aromatisée sous la marque *Baileys** et des trempettes sous la marque *Heluva Good*.

5.2.2 PRODUCTION

Sources d'approvisionnement

Au Canada, le lait représente la majorité des coûts que nous engageons pour la production de produits laitiers. En raison de la nature réglementée de l'industrie laitière canadienne, nous ne pouvons nous approvisionner en lait qu'auprès des offices de commercialisation de chacune des provinces. Nous nous procurons nos autres matières premières auprès de divers fournisseurs.

Installations

Nous exploitons 18 usines de fabrication situées au Canada. Nous sommes propriétaires de toutes nos usines, sauf une.

5.2.3 SEGMENTS DE MARCHÉ

Nous sommes un principal fabricant de fromage et transformateur de lait nature et de crème au Canada. Nous distribuons aussi des fromages fins importés à des épiceries fines et nous vendons divers produits laitiers et non laitiers fabriqués par des tiers qui complètent les produits que nous fabriquons nous-mêmes et vendons. Notre nouvelle usine de pointe de Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, dotée d'une capacité de production de lait nature et de substituts aux breuvages laitiers du lait destinés au marché nord-américain, est maintenant en exploitation.

Secteur Canada – Produits par segment de marché

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 mars 2022		Exercice clos le 31 mars 2021	
	Produits (\$)	Pourcentage des produits totaux	Produits (\$)	Pourcentage des produits totaux
Détail	2 539	59	2 614	63
Services alimentaires	1 414	33	1 199	29
Industriel	328	8	322	8
Total	4 281	100	4 135	100

5.2.4 DISTRIBUTION

Au niveau national, les produits sont distribués par livraisons directes aux clients de même que par des tiers distributeurs régionaux et nationaux. Nous avons développé un réseau de distribution à l'échelle nationale pour nos activités de produits laitiers, lequel est composé de 19 centres de distribution et entrepôts et d'environ 700 routes de distribution dans l'ensemble du Canada. Nous distribuons aussi nos produits directement aux consommateurs par l'entremise de nos plateformes de commerce électronique.

Nous avons récemment étendu nos stratégies de commerce électronique de détail (CED), notamment par l'intermédiaire du *Frigo Saputo*, lancé au printemps 2020, qui offre aux consommateurs des produits à durée de conservation limitée excédentaires, et de *Nibbl*, une plateforme novatrice de CED lancée en septembre 2021. *Nibbl* livre des boîtes de fromages de spécialité directement aux consommateurs de l'Ontario et du Québec, et nous travaillons activement à l'expansion de la distribution à l'ensemble du Canada.

* Marque de commerce utilisée sous licence.

5.2.5 CONCURRENCE

Nous livrons surtout concurrence à des entreprises nationales et multinationales de transformation de produits laitiers. Au Canada, nous figurons parmi les plus grands fabricants de fromage et transformateurs de lait nature et de crème.

5.2.6 RELATIONS DE TRAVAIL

En date du 31 mars 2022, le Secteur Canada comptait environ 5 800 employés, tous situés au Canada. Environ 30 % des employés du Secteur Canada sont syndiqués.

À l'heure actuelle, nous ne nous attendons pas à ce que le renouvellement des conventions collectives qui expireront au cours de l'exercice 2023 provoque des conflits de travail. Toutes les conventions expirées au cours de l'exercice 2022 ont été ou devraient être renouvelées à des conditions satisfaisantes ou continuent de s'appliquer pendant les négociations en cours, à l'issue desquelles elles devraient être renouvelées à des conditions satisfaisantes.

5.3 Secteur USA

Le Secteur USA est composé de la Division Produits laitiers (USA). Au cours de l'exercice 2022, les produits du Secteur USA ont représenté 43 % de nos produits totaux.

5.3.1 PRODUITS

Nous produisons, commercialisons et distribuons une vaste gamme de produits, notamment du fromage, des produits laitiers et non laitiers liquides aseptiques à longue durée de conservation, des produits de culture bactérienne et des ingrédients laitiers vendus sous nos marques de premier plan et sous des marques privées.

Nous sommes l'un des plus grands producteurs de mozzarella, de fromage à effiloche, de fromage bleu et de fromage de chèvre des États-Unis. Notre portefeuille de fromages comprend également une vaste gamme d'autres fromages de tous les jours et fromages de spécialité, comme le provolone, les collations, la ricotta, le parmesan, la feta, le cheddar et le romano, ainsi que des substituts aux fromages. Nous vendons nos fromages sous une variété de nos marques, comme *Black Creek*, *Frigo Cheese Heads*, *Gardenia*, *Great Midwest*, *King's Choice*, *Lugano*, *Montchevre*, *Organic Creamery*, *Salemville*, *Saputo*, *Saputo Gold*, *Stella*, *Treasure Cave* et *Vitalite*, de même que sous des marques de clients. En plus de la production et de la conversion nationales de fromages, nous détenons un important portefeuille de licences d'importation nous permettant de vendre et de distribuer un large éventail de fromages de spécialité fabriqués à l'étranger.

Nous sommes également l'un des plus grands fabricants de produits liquides à longue durée de conservation et de produits laitiers de culture bactérienne aux États-Unis. Notre portefeuille de produits liquides et de produits de culture bactérienne comprend des mélanges à crème glacée, de la crème demi-grasse, de la crème à fouetter, des boissons à valeur ajoutée, de la crème à café et des substituts de crème à café, des boissons au café, de la crème à fouetter en aérosol, du lait d'amandes, du lait d'avoine, des produits alimentaires et des boissons aseptiques, de la crème sure et du fromage cottage. Nous produisons, commercialisons et distribuons ces produits aux États-Unis sous des marques de clients et sous nos marques, comme *DairyStar* et *Friendship Dairies*.

De plus, nous produisons, commercialisons et distribuons des ingrédients laitiers, notamment de la poudre de lactosérum, des concentrés de protéines de lactosérum, du lactose, du lactosérum de chèvre et des mélanges d'ingrédients laitiers sur les marchés nationaux et internationaux.

5.3.2 PRODUCTION

Sources d'approvisionnement

Nous nous approvisionnons en lait et en crème majoritairement auprès de coopératives, notamment aux termes d'ententes d'approvisionnement à court et à long terme, ainsi que directement auprès des fermiers et autres transformateurs laitiers. Le lait et la crème représentent les principaux coûts que nous engageons pour la fabrication de nos produits laitiers. Relativement aux autres matières premières, nous nous approvisionnons auprès de différents fournisseurs.

Installations

Nous exploitons 29 usines de fabrication situées partout aux États-Unis. Nous sommes propriétaires de toutes nos usines, sauf deux. Nous disposons également d'une installation d'innovation culinaire commerciale de pointe aux États-Unis, le Saputo Product Performance Center, qui nous permet de reproduire des scénarios réels de cuisines offrant des services alimentaires afin de comprendre comment chaque produit sera le mieux adapté aux offres de produits et aux exigences de performance de nos clients.

5.3.3 SEGMENTS DE MARCHÉ

Nous sommes l'un des trois plus grands fabricants de fromage et nous nous classons parmi les plus importants transformateurs de produits laitiers à longue durée de conservation et de produits de culture bactérienne. Nous sommes actifs dans les marchés américains où nous vendons des produits sous nos propres marques et sous des marques de clients.

Secteur USA – Produits par segment de marché

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 mars 2022		Exercice clos le 31 mars 2021	
	Produits (\$)	Pourcentage des produits totaux	Produits (\$)	Pourcentage des produits totaux
Détail	2 811	44	2 847	47
Services alimentaires	2 859	45	2 651	43
Industriel	739	11	624	10
Total	6 409	100	6 122	100

5.3.4 DISTRIBUTION

Aux États-Unis, les produits vendus sont distribués par livraisons directes à certains clients nationaux et internationaux et par des tiers distributeurs régionaux et nationaux.

5.3.5 CONCURRENCE

Nous livrons concurrence principalement à des transformateurs laitiers multinationaux, nationaux et locaux. Aux États-Unis, nous figurons parmi les trois plus grands fabricants de fromage et nous nous classons parmi les plus importants transformateurs de produits laitiers à longue durée de conservation et de produits de culture bactérienne.

5.3.6 RELATIONS DE TRAVAIL

En date du 31 mars 2022, notre Secteur USA comptait environ 7 300 employés, tous situés aux États-Unis. Environ 23 % des employés de ce Secteur sont syndiqués.

À l'heure actuelle, nous ne nous attendons pas à ce que le renouvellement des conventions collectives qui expireront au cours de l'exercice 2023 provoque des conflits de travail. Toutes les conventions expirées au cours de l'exercice 2022 ont été ou devraient être renouvelées à des conditions satisfaisantes ou continuent de s'appliquer pendant les négociations en cours, à l'issue desquelles elles devraient être renouvelées à des conditions satisfaisantes.

5.4 Secteur International

Le Secteur International comprend la Division Produits laitiers (Australie) et la Division Produits laitiers (Argentine). Au cours de l'exercice 2022, les produits du Secteur International ont représenté 23 % de nos produits totaux.

5.4.1 PRODUITS

En Australie, nous produisons, commercialisons et distribuons pour les marchés nationaux et internationaux une vaste gamme de produits laitiers, notamment divers fromages, du beurre et de l'oléobeurre, du lait, de la crème et des boissons à base de lait. Ces produits sont vendus sous différentes marques de commerce, comme *CHEER*, *Cracker Barrel**, *Devondale*, *Fred Walker*, *Great Ocean Road*, *King Island Dairy*, *Liddells*, *Mersey Valley*, *Mil Lei*, *Murray Goulburn Ingredients*, *Warrnambool*, *South Cape*, *Sungold* et *Tasmanian Heritage*. Nous produisons, commercialisons et distribuons également des ingrédients laitiers et des produits nutritionnels, notamment du lait en poudre, des concentrés de protéines de lactosérum, de la lactoferrine et du lait maternisé.

En Argentine, nous produisons, commercialisons et distribuons pour les marchés nationaux et internationaux divers fromages, de même que du beurre et de la crème. Ces produits sont vendus sous des marques de commerce reconnues, comme *La Paulina*, *Molfino*, *Saputo*, *Stella* et *Ricrem*. Nous produisons, commercialisons et distribuons également des ingrédients laitiers, notamment le lait en poudre, la caséine et la protéine de lactosérum. De plus, nous fabriquons un substitut aux breuvages laitiers pour le marché national.

5.4.2 PRODUCTION

Sources d'approvisionnement

En Australie et en Argentine, nous nous approvisionnons en lait auprès des producteurs et, pour les autres matières premières, auprès de différents fournisseurs.

Installations

Nous exploitons, par l'intermédiaire de notre Secteur International, 13 usines de fabrication, dont 11 sont situées en Australie et deux en Argentine. Nous sommes propriétaires de toutes nos usines, sauf deux.

5.4.3 SEGMENTS DE MARCHÉ

Nous sommes le plus important transformateur laitier en Australie et le deuxième plus important transformateur laitier en Argentine. La vente des produits fabriqués dans ces deux pays est bien répartie entre les marchés nationaux et internationaux.

Secteur International – Produits par segment de marché

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 mars 2022		Exercice clos le 31 mars 2021	
	Produits (\$)	Pourcentage des produits totaux	Produits (\$)	Pourcentage des produits totaux
Détail	1 416	41	1 399	43
Services alimentaires	285	8	224	7
Industriel	1 752	51	1 598	50
Total	3 453	100	3 221	100

* Marque de commerce utilisée sous licence.

5.4.4 DISTRIBUTION

En Australie et en Argentine, nous faisons distribuer nos produits sur les marchés nationaux par des distributeurs indépendants ou les livrons directement à certains clients. Sur le marché international, nous distribuons nos produits en les faisant livrer à un port d'entrée par des transporteurs indépendants et, dans certains cas, en ayant recours aux services de distributeurs indépendants du marché international.

5.4.5 CONCURRENCE

Nous livrons principalement concurrence à des transformateurs laitiers multinationaux et nationaux. Nous sommes le plus important transformateur laitier en Australie et le deuxième plus important transformateur laitier en Argentine.

5.4.6 RELATIONS DE TRAVAIL

En date du 31 mars 2022, le Secteur International comptait environ 4 000 employés, dont environ 2 900 étaient situés en Australie et 1 100 en Argentine. Environ 58 % des employés australiens et 78 % des employés argentins sont syndiqués.

À l'heure actuelle, nous ne nous attendons pas à ce que le renouvellement des conventions collectives qui expireront au cours de l'exercice 2023 provoque des conflits de travail. Toutes les conventions expirées au cours de l'exercice 2022 ont été ou devraient être renouvelées à des conditions satisfaisantes ou continuent de s'appliquer pendant les négociations en cours, à l'issue desquelles elles devraient être renouvelées à des conditions satisfaisantes.

5.5 Secteur Europe

Le Secteur Europe est composé de la Division Produits laitiers (Royaume-Uni). À l'exercice 2022, le Secteur Europe représentait 6 % de nos produits totaux.

5.5.1 PRODUITS

Nous fabriquons, commercialisons et distribuons du fromage, du beurre, des tartinades et de l'huile de grandes marques britanniques, comme *Cathedral City*, *Clover*, *Country Life*, *Davidstow*, *Frylight* et *Wensleydale Creamery*. Nous fabriquons également des tartinades sans produits laitiers commercialisées sous la marque *Vitalite* et des substituts aux fromages commercialisés sous les marques *Sheese* et *Vitalite*. Le commerce de détail de marques privées a augmenté dans toutes les gammes de produits à la suite de l'acquisition des activités de Wensleydale Dairy Products et de Bute Island Foods Limited au cours de l'exercice 2022. En outre, nous fabriquons de la poudre de lactosérum déminéralisé et des galacto-oligosaccharides (GOS) pour le marché du lait maternisé.

5.5.2 PRODUCTION

Sources d'approvisionnement

Nous nous approvisionnons en lait directement auprès de fermiers et nous nous procurons les autres matières premières auprès de différents fournisseurs.

Installations

Par l'intermédiaire de notre Secteur Europe, nous exploitons sept usines de fabrication au Royaume-Uni. Nous sommes propriétaires de toutes ces usines, sauf deux. Notre centre d'innovation, situé sur le terrain d'un campus universitaire agricole, nous permet également d'accroître notre accès à la recherche alimentaire et agricole.

5.5.3 SEGMENTS DE MARCHÉ

Les ventes de fromage, d'huile, de beurre, de tartinades et de substituts aux fromages se font principalement dans le segment du marché de détail. Les ingrédients de lactosérum déminéralisé et de GOS sont vendus à des clients industriels. Nous vendons la plupart de nos produits à des clients du Royaume-Uni.

Secteur Europe – Produits par segment de marché

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 mars 2022		Période de 50 semaines close le 31 mars 2021	
	Produits (\$)	Pourcentage des produits totaux	Produits (\$)	Pourcentage des produits totaux
Détail	695	78	711	87
Services alimentaires	21	2	8	1
Industriel	176	20	97	12
Total	892	100	816	100

5.5.4 DISTRIBUTION

Au Royaume-Uni, les ventes sont principalement réalisées par envois directs aux centres de distribution des clients depuis des centres de distribution exploités par des tiers ou depuis notre centre de distribution national. Des tiers assurent le transport et la logistique.

5.5.5 CONCURRENCE

Au Royaume-Uni, nous livrons surtout concurrence à des entreprises nationales et multinationales de transformation de produits laitiers. Nous sommes le plus grand fabricant de fromages de marque et l'un des plus importants fabricants de tartinades laitières. Depuis l'acquisition de Bute Island Foods Limited, nous sommes un important fabricant de substituts aux fromages, en concurrence avec d'autres fabricants de substituts aux produits laitiers reconnus du Royaume-Uni et de toute l'Europe pour les ventes de produits sous des marques privées et sous nos propres marques.

5.5.6 RELATIONS DE TRAVAIL

En date du 31 mars 2022, le Secteur Europe comptait environ 1 500 employés. Environ 39 % des employés du Secteur Europe sont syndiqués.

Nous ne nous attendons actuellement pas à ce que le renouvellement des conventions collectives qui expireront au cours de l'exercice 2023 provoque des conflits de travail. Toutes les conventions expirées au cours de l'exercice 2022 ont été renouvelées à des conditions satisfaisantes.

Rubrique 6 – Dépenses d'investissement

Notre plan stratégique mondial (EF22-EF25) comprend un plan quadriennal de dépenses d'investissement aux termes duquel nous prévoyons affecter aux dépenses d'investissement environ 2,3 milliards de dollars comme suit :

- affectation de 1,1 milliard de dollars pour les dépenses d'investissement de base, y compris les charges liées à l'entretien, les frais liés à la mise en œuvre de Harmoni, notre progiciel de gestion intégré (« PGI »), les investissements visant à appuyer l'exécution de la promesse Saputo et d'autres dépenses d'investissement de la Société;
- affectation de 1,2 milliard de dollars à des projets stratégiques.

La Société souhaite maintenir son objectif à long terme de faire annuellement des dépenses d'investissement à un niveau similaire à celui de sa dotation aux amortissements. Toutefois, nous nous attendons à ce que ces dépenses dépassent notre dotation aux amortissements pour la période EF23-EF25 en raison des investissements stratégiques effectués dans le cadre de notre plan stratégique mondial.

Au cours de l'exercice 2022, nous avons dépensé au total environ 498 millions de dollars en immobilisations corporelles et en immobilisations incorporelles liées à notre projet de PGI, compte non tenu des actifs au titre du droit d'utilisation. En outre, nous avons fait l'acquisition de l'installation de Reedsburg de Wisconsin Specialty Protein, LLC, située au Wisconsin, aux États-Unis, au prix d'achat de 37 millions de dollars, dans le cadre du plan quadriennal de dépenses d'investissement de notre plan stratégique mondial.

Au cours de l'exercice 2022, nous avons été confrontés à des obstacles en matière de main-d'œuvre et d'approvisionnement de matériel et n'avons par conséquent pas engagé certaines dépenses d'investissement prévues. En outre, comme il est décrit ci-après, nous avons interrompu la dernière phase du déploiement de Harmoni, qui devait commencer au Canada. Par conséquent, compte non tenu de l'acquisition de l'installation de Reedsburg, nous avons dépensé environ 139 millions de dollars de moins que ce que nous avons prévu initialement à l'égard des ajouts d'immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles liées à Harmoni.

Le tableau suivant présente les dépenses d'investissement que nous avons engagées au cours de l'exercice 2022 et que nous nous prévoyons engager au cours de l'exercice 2023 :

Dépenses d'investissement visant des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles liées à notre projet de PGI, en excluant les droits d'utilisation	Exercice 2022 (en millions de dollars)	Exercice 2023 (en millions de dollars)
Dépenses d'investissement de base	264	297
Projets stratégiques	234	442
Total	498	739

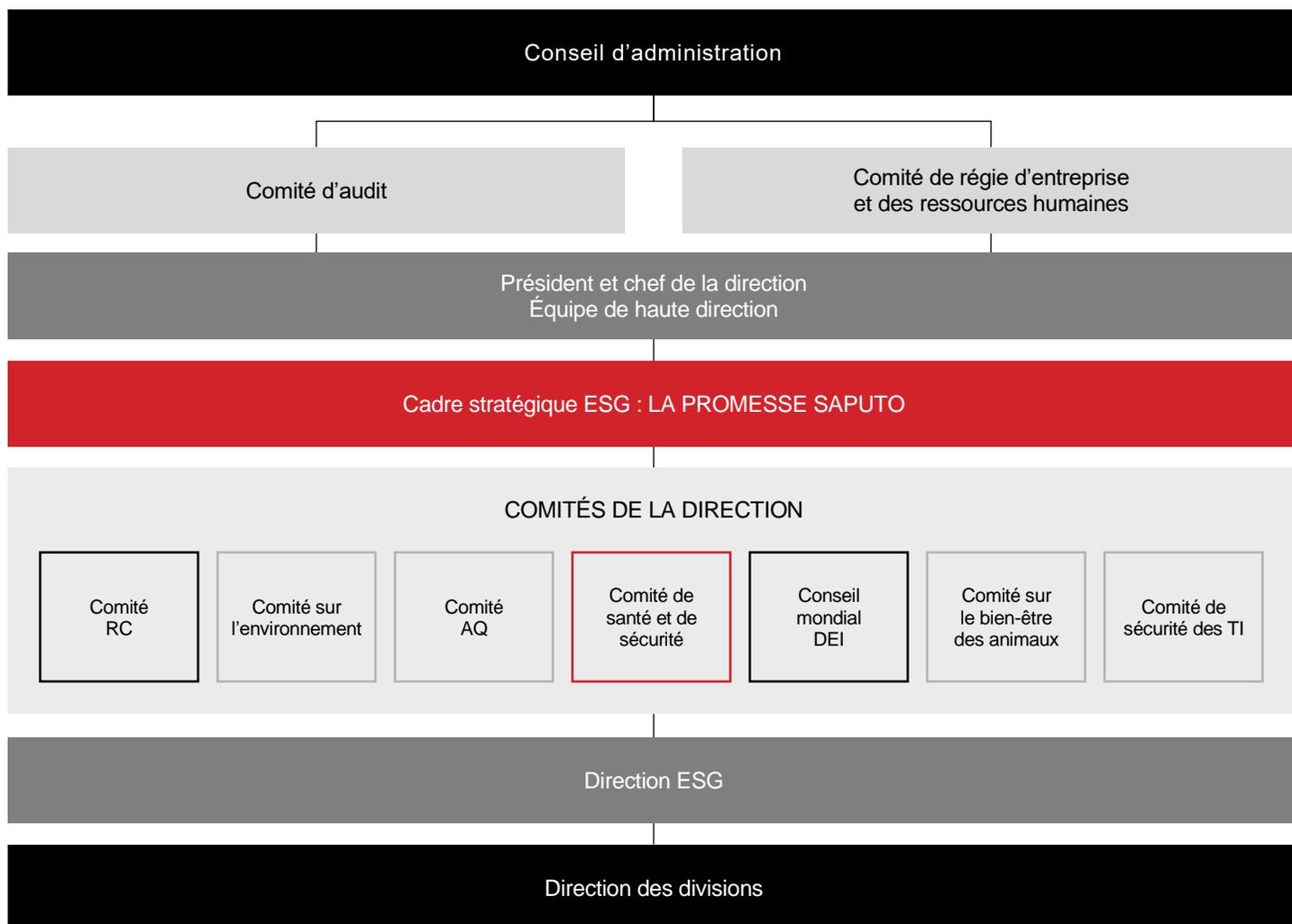
Notre capacité à réaliser les dépenses d'investissement prévues et leur issue (favorable ou défavorable) sont assujetties aux risques et incertitudes présentés dans notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2022, à la rubrique « Risques et incertitudes ».

Harmoni, notre système de PGI, est maintenant complètement implanté dans la Division Produits laitiers (Argentine), la Division Produits laitiers (USA) et la Division Produits laitiers (Australie). La Division Produits laitiers (Royaume-Uni) n'est pas visée par Harmoni. Dans le cadre de l'évaluation continue de l'ensemble de nos activités, et afin de réaffecter des ressources à notre projet « One USA » et de mettre l'accent sur notre plan stratégique mondial, au cours de l'exercice 2022, nous avons décidé d'interrompre temporairement le déploiement de la phase finale de Harmoni, qui devait commencer au Canada. Au 31 mars 2022, nous avons investi, au total, environ 382 millions de dollars dans Harmoni. En raison de notre décision d'interrompre Harmoni, aucune autre dépense ne devrait être engagée avant la reprise du projet.

Rubrique 7 – Approche environnementale, sociale et de gouvernance (ESG)

7.1 Gouvernance

GOVERNANCE ESG : GESTION DES RISQUES ET OCCASIONS ESG



- Relève du conseil d'administration
- Relève du comité d'audit
- Relève du comité de régie d'entreprise et des ressources humaines

La promesse Saputo est notre approche sociale, environnementale et économique s'appuyant sur sept piliers : « Qualité et sécurité des aliments », « Nos employés », « Éthique des affaires », « Approvisionnement responsable », « Environnement », « Nutrition et saines habitudes de vie » et « Communauté ».

Notre conseil d'administration supervise les facteurs et les risques ESG qui sont importants pour notre exploitation ainsi que la mise en place de mesures appropriées pour les gérer, surveillant notamment nos pratiques, nos directives et nos politiques liées à la promesse Saputo.

La responsabilité en matière de gouvernance d'entreprise spécifiquement associée à la promesse Saputo et à ses piliers incombe aux comités de la direction qui s'assurent que les pratiques commerciales appropriées sont mises en œuvre dans l'ensemble de nos activités afin de gérer efficacement nos risques et occasions en matière d'ESG. Notre comité de la responsabilité corporative (le « **comité RC** ») supervise la mise en œuvre de la promesse Saputo et surveille notre progrès quant à chacun des sept piliers. Le comité RC est composé du président et chef de l'exploitation (Amérique du Nord), de la présidente et chef de l'exploitation (International et Europe), du chef de la direction financière, de la chef de la direction des ressources humaines, des présidents et chefs de l'exploitation de chacune de nos divisions et de la vice-présidente, responsabilité corporative. Un compte rendu sur la promesse Saputo est présenté annuellement au conseil d'administration par le président et chef de l'exploitation (Amérique du Nord). Le président et chef de la direction veille à ce que la direction fasse progresser la promesse Saputo comme il convient.

Outre le comité RC, d'autres comités contribuent à faire en sorte que la promesse Saputo fasse partie intégrante de notre structure de gestion et à veiller à la mise en œuvre et au suivi des mesures de gestion appropriées dans les différents piliers. Parmi ces comités, citons : le comité sur l'environnement, le comité sur l'assurance qualité (le « **comité AQ** »), le comité de santé et de sécurité, le Conseil mondial de Saputo sur la diversité, l'équité et l'inclusion (le « **conseil mondial DEI** ») et le comité sur le bien-être des animaux.

En outre, notre comité de sécurité des technologies de l'information (le « **comité de sécurité des TI** ») nous aide à assumer nos responsabilités en matière de gouvernance d'entreprise et de surveillance relativement à nos technologies, nos systèmes d'information et la sécurité de l'information.

Chaque année, nous publions notre rapport de la promesse Saputo afin de favoriser, chez nos actionnaires et investisseurs, une meilleure compréhension de nos initiatives, de nos défis et de nos priorités se rapportant à cette promesse. Notre rapport de la promesse Saputo 2021, qui a été publié le 5 août 2021, est harmonisé avec la norme du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) pour les entreprises de transformation alimentaire et sur les recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD). Notre rapport de la promesse Saputo peut être consulté, à titre informatif, sur le site Web de la Société à l'adresse www.saputo.com.

7.2 Qualité et sécurité des aliments

En ce qui concerne les programmes de qualité et de sécurité des aliments, nous gérons nos activités en appliquant des normes harmonisées à l'ensemble de nos opérations. Nos installations dans le monde entier sont auditées, tant à l'interne que par des tiers, plusieurs fois par année pour assurer la conformité aux lois et règlements locaux, ainsi qu'aux normes industrielles internationales. Au 31 mars 2022, la totalité de nos installations étaient certifiées conformes aux normes de la Global Food Safety Initiative (« GFSI »), qui exigent de passer un audit rigoureux des systèmes de qualité et de sécurité des aliments, reconnu et étalonné au niveau international, et toutes ces installations avaient obtenu la mention « bon » ou « excellent » à la suite de leur audit.

Notre politique sur la qualité et la sécurité des aliments ainsi que nos programmes et normes connexes sont supervisés par notre comité AQ. Ce comité est composé de notre président et chef de l'exploitation (Amérique du Nord), qui le préside, de notre présidente et chef de l'exploitation (International et Europe) ainsi que du président et chef de l'exploitation et des experts en assurance qualité de chacune de nos divisions. Un compte rendu sur notre performance en matière de qualité et de sécurité des aliments est présenté trimestriellement au comité d'audit par le comité AQ, et le président du comité AQ rencontre le comité d'audit chaque année.

Notre politique sur la qualité et la sécurité des aliments reflète et soutient notre objectif de fournir à nos clients et consommateurs des produits sécuritaires et de la meilleure qualité possible. Pour atteindre cet objectif, nous nous sommes engagés à maintenir des programmes et des normes de qualité et de sécurité des aliments de haut niveau tout au long de notre chaîne d'approvisionnement, à contrôler, à réviser et à améliorer en permanence ces programmes et normes, et à créer une culture d'intégration qui fait en sorte que nos programmes et normes de qualité et de sécurité des aliments sont soutenus et réalisés grâce à l'engagement de tous les employés.

Nous partageons nos attentes en matière de qualité et de sécurité des aliments avec nos fournisseurs. Du point de vue de la sécurité alimentaire, nous veillons également à ce que des processus d'urgence et des mesures de précaution solides soient mis en place, tels que des systèmes de traçabilité des matières premières et des produits finis, afin de nous permettre de prendre des mesures proactives et immédiates, si nécessaire.

Nous croyons en l'importance de partager nos meilleures pratiques en matière de qualité et de sécurité des aliments avec les autres acteurs de l'industrie laitière afin de contribuer à maximiser le maintien de la qualité et de la sécurité des aliments pour le grand public. Nous atteignons cet objectif en collaborant activement avec les comités industriels, réglementaires et universitaires, tels que l'International Dairy Foods Association (IDFA), l'International Association for Food Protection (IAFP), le Innovation Center for US Dairy et Dairy Management Inc.

7.3 Diversité, équité et inclusion

Nous reconnaissons qu'un environnement diversifié, équitable et inclusif qui valorise la diversité de points de vue, de formations, d'aptitudes et d'expériences constitue la clé d'une entreprise saine et facilite un échange de perspectives plus approfondi. La diversité enrichit les discussions entre les administrateurs et reflète mieux les liens que nous avons avec nos employés, nos actionnaires, nos clients, nos partenaires commerciaux et nos autres parties prenantes.

Notre conseil mondial DEI, formé de notre présidente et chef de l'exploitation (International et Europe), de notre chef de la direction des ressources humaines et d'employés de chacune de nos divisions, s'emploie à favoriser la diversité, l'équité et l'inclusion en milieu de travail à l'échelle de l'organisation, à tous les échelons. Grâce aux initiatives du conseil, nous visons à poursuivre la révision des politiques et procédures actuelles ainsi qu'à déployer des programmes d'apprentissage et de développement dans le but d'offrir des chances de façon équitable à tous les employés et candidats potentiels. La chef de la direction des ressources humaines présente chaque année au conseil d'administration un rapport sur les questions de diversité.

Nous reconnaissons la valeur de la diversité, qui offre un échange approfondi de points de vue et améliore nos activités. Nous nous engageons à attirer des individus compétents, et dans nos efforts de recrutement et de dotation en personnel, à faire la promotion d'un environnement de travail qui valorise la diversité des formations, des aptitudes, des expériences et des points de vue. Notre politique sur la diversité, l'équité et l'inclusion vise à établir les principes directeurs selon lesquels nos décisions, actions et comportements soutiendront la réalisation d'un environnement de travail diversifié, équitable et inclusif.

L'engagement envers la diversité, l'équité et l'inclusion de notre conseil d'administration est décrit dans la politique sur la diversité du conseil. La politique de diversité du conseil d'administration stipule que dans le cadre du processus de nomination d'un administrateur, le comité de régie d'entreprise et des ressources humaines (le « **comité RERH** ») de notre conseil d'administration évaluera un candidat éventuel en fonction d'un ensemble d'aptitudes, d'habiletés, de qualités personnelles, de formations et d'expériences professionnelles, notamment en tenant compte de facteurs de diversité comme le sexe, l'âge et la région géographique ainsi que d'autres caractéristiques des collectivités où nous sommes présents et exerçons nos activités. Toutes les nominations au conseil viseront à refléter la nature diversifiée de l'environnement dans lequel Saputo exerce ses activités. En outre, le comité RERH examine chaque année la taille et la composition du conseil d'administration en vue de repérer les déséquilibres ou les écarts ainsi que les occasions de diversification accrues.

7.4 Conditions de travail

Chez Saputo, ce que nous avons de mieux vient de nos employés. Parce que nous nous soucions de leur santé et de leur mieux-être, nous nous efforçons d'offrir à nos employés le meilleur environnement de travail possible.

Notre succès dépend de notre capacité à trouver, attirer et fidéliser des gens qualifiés et à planifier de façon appropriée la relève de la direction et du personnel clé.

Nous visons à être un employeur de choix aux yeux des meilleurs talents, reconnu pour nos valeurs et notre engagement envers nos employés. Nos efforts ont été reconnus, Saputo figurant au 56^e rang sur 750 entreprises du palmarès 2020 des meilleurs employeurs du monde du magazine Forbes, qui sonde la satisfaction des travailleurs et leur volonté de recommander l'entreprise en tant qu'employeur.

Nous investissons constamment dans nos employés, en assurant leur formation et leur perfectionnement de façon continue, afin qu'ils possèdent les compétences nécessaires pour mettre en pratique des normes de qualité élevées dans toutes nos activités, qu'ils poursuivent leur développement professionnel, et qu'ils fassent carrière au sein de la Société. Au cours de l'exercice 2022, nous avons investi environ 510 000 heures dans le développement de nos employés permanents, soit l'équivalent de près de 31 heures pour chacun. En outre, l'accent que nous avons mis sur la promotion interne a permis à 1 476 employés d'être promus au cours de l'exercice 2022.

7.5 Santé et sécurité

La sécurité et la santé de nos employés constituent pour nous une priorité et nous continuons de multiplier nos efforts pour veiller à ce qu'une culture axée sur la sécurité imprègne toutes nos activités. En nous appuyant sur notre politique mondiale de santé et de sécurité, lancée à l'exercice 2021, nous avons intensifié nos efforts au titre de l'Objectif Zéro, soit notre approche ciblée en matière de santé et de sécurité fondée sur la promotion d'une culture où nos employés font partie intégrante de la solution. L'Objectif Zéro consiste à créer un environnement dans lequel les employés, quel que soit leur rôle, se sentent autorisés à intervenir ou à signaler toute situation ou tout comportement dangereux. Il s'agit également de créer une dynamique où tous les membres de l'équipe sont encouragés à exprimer leurs préoccupations et à partager leurs idées, car nous estimons que les employés font partie intégrante de la solution des problèmes de sécurité. Notre comité de santé et de sécurité, présidé par notre président et chef de l'exploitation (Amérique du Nord) et composé de la présidente et chef de l'exploitation (International et Europe), de la chef de la direction des ressources humaines et du président et chef de l'exploitation ainsi que des responsables de la santé et de sécurité de chacune de nos divisions, est chargé d'harmoniser les meilleures pratiques en matière de santé et de sécurité à l'échelle mondiale. Le comité RERH reçoit un compte rendu trimestriel sur les questions de santé et de sécurité.

7.6 Approvisionnement responsable

Nous avons adopté une politique sur le bien-être des animaux, qui affirme notre tolérance zéro à l'égard de tout acte de cruauté envers les animaux. Nous surveillons la conformité à notre politique sur le bien-être des animaux et attendons de nos fournisseurs qu'ils se conforment aux règlements, aux normes de soins des animaux ou aux codes de pratique appropriés, et qu'ils mettent en œuvre des programmes de sensibilisation et de formation. Nous avons établi un protocole clair de collaboration avec les fournisseurs et les autorités compétentes dans les situations où des preuves crédibles justifient une accusation de cruauté envers les animaux.

Notre comité sur le bien-être des animaux supervise nos efforts et nos initiatives pour s'assurer que les fournisseurs respectent les normes sur le bien-être des animaux et les codes de pratique reconnus. Dirigé par notre directeur, Bien-être des animaux, le comité sur le bien-être des animaux compte notamment des hauts dirigeants internes des Affaires gouvernementales, de l'Approvisionnement en lait, des Communications et des Ventes de Saputo. Le comité d'audit est avisé de tout manquement à notre politique sur le bien-être des animaux.

Pour élaborer et actualiser la politique sur le bien-être des animaux, le comité sur le bien-être des animaux consulte des organismes industriels et gouvernementaux, comme les autorités de protection animale, les autorités de réglementation, les sociétés de protection des animaux, les fournisseurs et les clients et travaille également avec des experts en bien-être animal des universités et des écoles vétérinaires.

Notre Code de conduite des fournisseurs fixe les normes de conduite commerciale attendues de nos fournisseurs. Au-delà des soins aux animaux, nous visons à promouvoir des pratiques commerciales responsables en travaillant avec nos fournisseurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement et en les engageant à mettre en place des normes permettant d'atteindre des objectifs communs. Nous estimons que nos relations avec les fournisseurs sont essentielles à notre capacité à fabriquer des produits de haute qualité. Nous visons à créer un environnement dans lequel nous pouvons établir et maintenir des relations solides, durables et à long terme avec nos fournisseurs.

Depuis janvier 2021, nous sommes un membre mondial de la table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO). Dans le cadre de notre adhésion, nous nous engageons à utiliser de l'huile de palme certifiée à 100 % par la RSPO à compter de 2021. L'huile de palme certifiée par la RSPO doit satisfaire à des critères environnementaux et sociaux stricts élaborés par la RSPO, une initiative mondiale à but non lucratif dont l'objectif est de développer et de mettre en application des normes mondiales concernant l'huile de palme durable.

Nous sommes conscients de l'importance de la transition vers un monde zéro émission nette d'ici 2050, afin de limiter le réchauffement de la planète à moins de 2°C comme le vise l'Accord de Paris, ainsi que de la nécessité de transformer la façon dont les aliments sont cultivés et produits dans le monde. Nous nous engageons à faire notre part dans la création d'un système alimentaire durable et équitable, en travaillant en partenariat avec nos agriculteurs, nos fournisseurs et nos partenaires de l'industrie pour :

- assurer la transition à un système alimentaire net zéro d'ici 2050 et mettre fin à la déforestation;
- protéger la biodiversité et préserver la santé des sols;
- protéger et préserver les écosystèmes aquatiques;
- améliorer la résilience et la viabilité économique des communautés agricoles et protéger les droits des travailleurs.

C'est pourquoi, au cours de l'exercice 2022, nous avons lancé nos engagements en matière de chaîne d'approvisionnement pour 2025, qui présentent nos engagements sur la manière dont nous entendons aborder les considérations en matière de durabilité au-delà du cadre de nos activités.

7.7 Environnement

Nous avons mis à jour notre politique environnementale au cours de l'exercice 2022 afin de refléter et de maintenir notre objectif et notre engagement à long terme à appliquer des pratiques commerciales responsables sur le plan environnemental. Notre but, énoncé dans notre politique environnementale, est de protéger l'environnement tout en poursuivant notre croissance en tant que transformateur laitier de classe mondiale. Pour nous, cela veut dire :

- respecter nos obligations sur le plan de la conformité;
- prévenir la pollution;
- réduire notre impact sur les changements climatiques et nous y adapter;
- utiliser les ressources naturelles de manière durable;
- protéger la biodiversité et les écosystèmes;
- tirer parti de nos capacités en tant qu'entreprise afin de créer des actions bénéfiques pour l'environnement.

Pour atteindre notre objectif, la politique environnementale prévoit notamment que nous nous engageons à intégrer de solides valeurs environnementales à la direction de notre entreprise, à affecter des ressources et développer les compétences de nos employés, à évaluer notre impact sur l'environnement, à développer et améliorer continuellement notre système de gestion environnementale et les processus d'affaires qui s'y rapportent, et à mesurer et surveiller notre rendement de façon systématique.

Durant l'exercice 2020, nous nous sommes engagés à accélérer notre rendement global relatif au climat, à l'eau et aux déchets. Nous avons annoncé des cibles précises et un engagement officiel à réaliser des progrès importants et durables d'ici 2025.

Nous nous attendons à réaliser ces objectifs en mettant en œuvre des initiatives ciblées axées sur l'électricité renouvelable, la conservation des ressources et l'emballage durable. Nous continuons d'affecter des ressources au soutien de l'exécution de ce plan d'action global, notamment en investissant une somme de 50 millions de dollars sur trois ans (de l'exercice 2021 à l'exercice 2023) pour financer plus de 65 projets à l'échelle mondiale. De plus, nous avons mis en place un cadre de gouvernance visant à favoriser l'engagement et la responsabilisation à l'échelle de la Société, dont un de nos dirigeants est le champion exécutif.

Notre comité sur l'environnement est présidé par le président et chef de l'exploitation (Amérique du Nord) et comprend la présidente et chef de l'exploitation (International et Europe) et le président et chef de l'exploitation ainsi que le gestionnaire principal de chaque division responsable des affaires environnementales, supervise l'application de la politique environnementale. Le comité sur l'environnement se réunit trimestriellement pour discuter des progrès accomplis quant à nos objectifs environnementaux, de la situation environnementale de nos usines, des plans d'action nécessaires et du statut des projets en cours. Un compte rendu trimestriel sur notre rendement en matière d'environnement est présenté au comité d'audit et le président du comité sur l'environnement rencontre le comité d'audit chaque année.

Nos activités mondiales sont assujetties à diverses lois et divers règlements émanant des gouvernements fédéraux, provinciaux, étatiques, municipaux et locaux et ayant trait à la protection de l'environnement qui sont en constante évolution. En outre, nos usines sont généralement exploitées aux termes de permis d'évacuation des eaux usées délivrés en vertu de ces lois et règlements ou ont conclu des conventions relatives à l'évacuation des eaux usées avec les municipalités environnantes. Nous sommes tenus d'engager des dépenses et de surveiller continuellement nos activités afin de nous conformer à ces lois, règlements, permis et conventions. Nous sommes d'avis que nos activités respectent, à tous égards importants, les exigences de nos permis et conventions, ainsi que les lois et règlements en matière d'environnement actuellement applicables, sauf pour ce qui est indiqué ci-après. Nous entendons nous conformer à l'ensemble des lois et règlements en matière d'environnement, y compris les exigences d'obtention de permis et les conventions conclues avec les municipalités.

Des échantillonnages passés et récents ont permis de découvrir que certaines de nos usines ont commis des excès en matière d'eaux usées par rapport aux limites prévues dans les lois applicables, les permis d'évacuation des eaux usées ou les conventions conclues avec les municipalités, ainsi que des cas accidentels isolés d'évacuations non autorisées. Nous avons mis en œuvre dans ces usines diverses mesures pour réduire les eaux usées à la source et nous avons apporté ou apportons des améliorations à l'équipement de certaines usines afin d'assurer la conformité de celles-ci et de prévenir d'autres incidents.

Par nos acquisitions passées, nous avons hérité de certaines installations déjà contaminées. La plupart de ces installations ont été contaminées par des réservoirs pétroliers, existants ou anciens. Nous avons mis en place les mesures correctives appropriées, en supervisant la mise en application par la personne en cause, ou procédons à des inspections additionnelles afin de déterminer la nécessité d'entreprendre d'autres mesures. Dans certains cas, avec le consentement des autorités gouvernementales, nous continuons de surveiller la situation afin de confirmer qu'il n'y a pas de mesures additionnelles requises. Nous ne croyons pas que des dépenses majeures seront requises afin de traiter la contamination de ces installations et de régler les questions de conformité en matière d'environnement.

Nous nous tenons informés des nouvelles lois, avons mis en place des programmes de surveillance adéquats selon les besoins et respectons les exigences d'inscription ou d'information qui s'appliquent actuellement à nos activités. À cet égard, nous suivons l'évolution de la législation concernant la réduction des déchets plastiques proposée dans certains territoires où nous exerçons nos activités et nous nous conformons également aux exigences applicables en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et aux systèmes de tarification de la pollution par le carbone.

Au cours de l'exercice 2022, nous avons dépensé environ 56 millions de dollars afin de respecter les lois et règlements en vigueur en matière d'environnement et d'améliorer l'efficacité des usines en vue de réduire les émissions sonores et atmosphériques et les rejets d'eaux usées, de remplacer ou d'enlever des réservoirs de stockage souterrains, de répondre aux problèmes de contamination, et d'améliorer les systèmes de traitement des eaux usées d'un certain nombre de nos usines, en plus d'avoir dépensé moins de 450 000 \$ en frais liés à des obligations relatives à des usines fermées. Pour l'exercice 2023, nous estimons que des dépenses semblables seront engagées, représentant environ 64 millions de dollars et moins de 250 000 \$, respectivement. Nous sommes d'avis que la conformité aux exigences actuellement applicables en matière de protection de l'environnement n'aura pas d'incidences importantes sur nos bénéfices ou notre position concurrentielle au cours de l'exercice 2023.

7.8 Nutrition et saines habitudes de vie

Nous suivons en permanence les tendances des consommateurs et nous nous efforçons de réagir en conséquence. Par exemple, nous nous sommes engagés à diversifier notre gamme de produits en saisissant davantage d'occasions dans le domaine des produits d'origine végétale, en réponse à la demande croissante des consommateurs pour ces types de produits. Nous voulons tirer parti de nos connaissances en matière de recherche et de développement pour mettre au point des substituts aux fromages et saisir les occasions qui se présentent dans l'industrie des substituts aux breuvages laitiers.

Nous poursuivons également nos efforts pour développer des approches innovantes et améliorer la valeur nutritionnelle de nos produits, notamment en réduisant le sel et le sucre dans certains produits et en nous efforçant de répondre à la demande des consommateurs pour l'étiquetage « propre » (*clean labelling*). Au cours de l'exercice 2022, nous avons lancé notre nouveau modèle de profilage nutritionnel Saputo afin d'évaluer le rendement nutritionnel de notre portefeuille et de repérer les possibilités d'amélioration par l'innovation et la reformulation.

7.9 Technologies de l'information et cybersécurité

Saputo a mis en place des politiques, des pratiques, des procédures et des contrôles, y compris la maintenance des systèmes et des technologies de protection, la surveillance et la mise à l'essai, des plans de réaction en cas d'incident ou de sinistre et des plans de continuité des affaires, ainsi que la formation des employés, en vue de protéger nos systèmes de technologie de l'information, de prévenir l'accès non autorisé aux données confidentielles et de réduire le risque d'interruption de nos activités. Nous faisons des investissements stratégiques dans ce domaine afin d'atténuer les cybermenaces. Nous avons également établi des processus, des protocoles et des normes de sécurité et de conformité qui s'appliquent à nos fournisseurs de services tiers. Nos processus adoptent notamment une approche de diligence raisonnable qui permet de veiller à ce que les services de tiers, y compris les services infonuagiques, soient évalués à l'aide de méthodes d'assurance de la sécurité conformes aux normes de l'industrie pour évaluer les risques. Les fournisseurs tiers doivent se conformer à des cadres de sécurité tels que la norme 27001 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI) ou l'équivalent, ou fournir une assurance tierce sur les objectifs de contrôle pertinents.

Notre stratégie de gestion des risques liés à la cybersécurité a été conçue en tenant compte des risques de l'entreprise et elle correspond aux normes de l'industrie telles que celles du National Institute of Standards and Technology. Nous évaluons et adaptons régulièrement notre stratégie de gestion des risques liés à la cybersécurité en fonction de divers enjeux, dont l'évaluation des risques, la surveillance continue et l'évaluation périodique indépendante de la maturité en matière de cybersécurité. Les risques liés à la cybersécurité sont évalués et inclus dans le plan d'audit interne annuel de la Société.

Notre comité de sécurité des TI surveille les pratiques, les procédures et les contrôles utilisés pour identifier, évaluer et gérer nos principaux programmes et risques en matière de cybersécurité, et supervise également les mesures de protection de la Société à l'égard de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité de notre information, de notre propriété intellectuelle et de nos données électroniques. Ce comité est présidé par notre vice-président principal, Technologie de l'information et chef de l'information, et est composé de membres des équipes de haute direction de chacune de nos divisions ainsi que d'autres qui exercent des fonctions corporatives. Notre programme global de cybersécurité est géré par une équipe spécialisée d'experts en technologie de l'information et en cybersécurité. Dans le cadre des mesures continues de protection de l'information prises aux termes de notre programme obligatoire de formation de sensibilisation au sein de l'entreprise, tous les employés qui utilisent des ordinateurs sont régulièrement testés pour s'assurer qu'ils connaissent et peuvent reconnaître, signaler et atténuer les menaces à la sécurité comme les attaques par hameçonnage et d'autres stratagèmes informatiques conçus pour avoir accès à des renseignements confidentiels et exclusifs ainsi qu'à nos systèmes de technologie de l'information.

Le comité d'audit, qui est responsable de superviser la gestion des risques liés à la cybersécurité de la Société, supervise les travaux du comité de sécurité des TI et toute question importante qui est soulevée dans le cadre de rapports trimestriels présentés par le vice-président principal, Technologie de l'information et chef de l'information. La direction présente au comité d'audit des mises à jour périodiques sur la cybersécurité et la conformité.

Nous souscrivons une assurance cybersécurité en cas de violation à la cybersécurité. Le caractère adéquat de cette assurance est évalué de façon continue, y compris son coût par rapport à ses bénéfices. À notre connaissance, nous n'avons subi aucune violation importante à la sécurité de l'information au cours des trois dernières années. Pour de plus amples détails concernant les risques de cybersécurité auxquels nous sommes confrontés, voir la rubrique « Risques et incertitudes » de notre rapport de gestion pour obtenir plus de renseignements sur les risques de cybersécurité auxquels nous sommes exposés.

Rubrique 8 – Propriété intellectuelle

Étant donné que nous fabriquons, vendons et distribuons des produits alimentaires, nous comptons sur la reconnaissance de nos marques et la loyauté de notre clientèle. En plus de faire la promotion et d'assurer la protection de nos marques établies, nous concevons de nouvelles marques pour répondre à la demande en constante évolution du marché. En outre, comme l'innovation fait partie de la stratégie de croissance de Saputo, nos équipes de recherche et de développement ont, au cours des dernières années, mis au point de nouvelles technologies, de nouveaux produits et des méthodes d'optimisation des processus. La protection de ces actifs peut inclure, au besoin, le brevetage de certaines technologies. En conséquence, nous prenons, et avons l'intention de continuer à prendre, les mesures appropriées pour protéger, conserver et faire respecter notre propriété intellectuelle.

Rubrique 9 – Risques et incertitudes

Les risques et incertitudes inhérents à nos activités sont présentés dans notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2022, à la rubrique « Risques et incertitudes », rapport qui est intégré par renvoi aux présentes. Voir la rubrique « Renseignements complémentaires » ci-après pour obtenir de l'information sur la façon d'avoir accès à notre rapport de gestion.

Rubrique 10 – Politique de dividendes

10.1 Politique de dividendes

Saputo a pour politique de déclarer des dividendes en espèces trimestriels sur les actions ordinaires. Le conseil d'administration révisé tous les ans la politique de la Société en matière de dividendes en fonction de facteurs tels que notre situation financière, notre performance financière et nos besoins de capitaux.

Le tableau suivant présente le dividende annuel versé par action ordinaire pour les trois derniers exercices clos :

	2022	2021	2020
Dividende versé par action ordinaire	0,72 \$	0,70 \$	0,68 \$

Au cours de l'exercice 2022, le conseil d'administration a révisé notre politique en matière de dividendes et le dividende trimestriel a été porté à 0,18 \$ par action le 5 août 2021 (soit un dividende annuel de 0,72 \$ par action), ce qui représente une hausse de 2,9 % par rapport à l'exercice 2021.

10.2 Régime de réinvestissement des dividendes

Nous avons mis en œuvre un régime de réinvestissement des dividendes (le « **RRD** ») qui a pris effet le 28 mai 2020. Le RRD offre aux actionnaires admissibles la possibilité de réinvestir automatiquement la totalité ou une partie de leurs dividendes en espèces dans des actions ordinaires supplémentaires (les « **actions du RRD** »). Jusqu'à nouvel ordre, les participants au RRD feront l'acquisition d'actions du RRD nouvellement émises à un prix correspondant au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la Société à la cote de la Bourse de Toronto sur les cinq jours de bourse consécutifs qui précèdent immédiatement la date de versement du dividende (le « **cours moyen** »), moins un escompte de 2 %. Nous pouvons, à notre gré, modifier ou supprimer l'escompte applicable aux achats d'actions nouvellement émises, à condition que cet escompte ne dépasse pas 5 % du cours moyen. Nous pouvons également, à notre gré et conformément au RRD, financer le RRD avec des actions ordinaires acquises sur le marché libre.

Sauf approbation contraire de la part de la Société, seuls les actionnaires qui résident au Canada peuvent participer au RRD. Nous pouvons faciliter la participation au RRD des actionnaires qui sont des « acheteurs institutionnels admissibles » aux États-Unis, au sens donné au terme *qualified institutional buyers* dans la règle intitulée *Rule 144A* prise en application de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*.

Rubrique 11 – Structure du capital et marché pour la négociation des titres

11.1 Capital social

11.1.1 DESCRIPTION DU CAPITAL SOCIAL

Nos statuts prévoient que notre capital social autorisé se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. À la fermeture des bureaux le 31 mai 2022, 416 890 118 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Le texte qui suit est un résumé des principales caractéristiques des actions ordinaires, que complète le texte intégral des droits, des privilèges, des restrictions et des conditions qui se rattachent aux actions et que l'on peut consulter sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Vote

Chaque action ordinaire confère à son porteur le droit d'être convoqué et d'assister à toutes les assemblées générales et extraordinaires des actionnaires de Saputo, et chaque action ordinaire confère un droit de vote à son porteur.

Dividendes

Les porteurs d'actions ordinaires ont, au gré du conseil d'administration, le droit de recevoir, sur les montants dûment applicables aux versements de dividendes, tout dividende que Saputo déclare et paye sur les actions ordinaires.

Dissolution

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de participer proportionnellement à toute distribution de nos éléments d'actif au moment de notre liquidation ou de notre dissolution ou de toute autre distribution de nos éléments d'actif parmi nos actionnaires.

11.1.2 COURS DES ACTIONS ET VOLUME DES OPÉRATIONS

Les actions ordinaires de Saputo sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « SAP ». Le tableau qui suit présente les fourchettes des cours et le volume négocié des actions ordinaires pour chaque mois du dernier exercice.

Fourchette des cours et volume négocié des actions ordinaires à la TSX

Mois	Plafond (\$)	Plancher (\$)	Volume
Avril 2021	40,63	37,75	7 353 800
Mai 2021	42,00	38,77	7 596 000
Juin 2021	42,42	35,91	15 070 100
Juillet 2021	37,75	35,49	6 299 800
Août 2021	37,09	35,00	8 032 900
Septembre 2021	35,85	31,59	14 380 500
Octobre 2021	32,30	29,46	10 675 800
Novembre 2021	31,75	28,00	13 128 700
Décembre 2021	29,78	27,54	14 405 400
Janvier 2022	29,95	26,21	12 255 500
Février 2022	31,80	27,63	12 797 300
Mars 2022	32,00	28,83	12 941 800

11.2 Billets à moyen terme

Depuis le 14 novembre 2014, nous disposons d'un programme de billets à moyen terme (le « programme de BMT ») dans le cadre duquel des billets à moyen terme, non assortis d'une sûreté (les « BMT »), peuvent être placés auprès du public. Les BMT occupent le même rang que toutes les autres dettes non assorties d'une sûreté et non subordonnées existantes et futures de la Société.

Au cours de l'exercice 2022, nous avons réalisé le placement d'une série de BMT, plus amplement décrit dans le tableau suivant :

Titre	Billets de série 9
Taille du placement	300 000 000 \$
Date d'émission d'origine	22 juin 2021
Date d'échéance	22 juin 2028
Taux du coupon	2,3 %
Prix d'émission	1 000 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital
Affectation du produit	Remboursement de la dette en cours

Aux termes de notre prospectus préalable de base simplifié daté du 9 décembre 2020, nous pourrions émettre, sur une période de 25 mois, jusqu'à 3 milliards de dollars de titres de capitaux propres et de titres d'emprunt. En outre, aux termes de notre supplément de prospectus daté du 15 décembre 2020, nous avons renouvelé notre programme de BMT et nous pourrions émettre auprès du public, au cours de la même période, jusqu'à 3 milliards de dollars de BMT.

Au 31 mai 2022, nous avons en circulation sept séries de billets de premier rang non garantis en vertu de notre programme de BMT d'un capital total de 2,7 milliards de dollars.

Dans le cadre de notre programme de BMT et de l'émission des BMT, nous nous sommes vu attribuer des notes. Voir la rubrique « Notes ».

11.3 Notes

Au 31 mai 2022, nos notes étaient les suivantes :

	DBRS		Moody's	
	Note	Tendance	Note	Tendance
Note d'émetteur	BBB (haut)	Négative	–	–
Programme de BMT	BBB (haut)	Négative	Baa1	Négative
Billets	BBB (haut)	Négative	Baa1	Négative

Les agences de notation décrivent nos notes actuelles de la manière suivante, l'information reposant sur les renseignements publiés par les agences de notation.

DBRS

- DBRS Limited (« **DBRS** ») compte 10 catégories de notes des émetteurs et des titres d'emprunt à long terme, variant de AAA à D, plus amplement qualifiées de « (haut) » et « (bas) » dans toutes les catégories autres que AAA et D pour préciser la position relative de la note. L'absence de la mention « (haut) » ou « (bas) » indique que la note se situe dans la partie médiane de la catégorie.
- La note d'émetteur BBB (haut) qui nous est attribuée par DBRS est la quatrième plus élevée qu'attribue DBRS parmi dix catégories de notes. La qualité du crédit des émetteurs qui ont reçu la note BBB de DBRS est considérée comme adéquate et la capacité de règlement des obligations financières par ces émetteurs est considérée acceptable. En outre, les émetteurs

notés BBB peuvent être vulnérables à des événements futurs. Les notes d'émetteur attribuées par DBRS portent sur la solvabilité globale de l'émetteur, sont fondées sur l'entité elle-même et ne comprennent aucun facteur lié au titre ou au rang.

- La note BBB (haut) pour les titres d'emprunt à long terme attribuée par DBRS aux BMT que nous émettons est la quatrième en ordre d'importance parmi les dix catégories de notes attribuées par DBRS. La qualité du crédit des titres de créance qui ont reçu la note BBB de DBRS est considérée comme adéquate et l'aptitude du débiteur à s'acquitter de ses obligations financières est considérée acceptable. En outre, les titres de créance notés BBB peuvent être vulnérables aux événements futurs défavorables.
- DBRS associe des tendances aux notes qu'elle attribue aux sociétés. Ces tendances indiquent l'avis de DBRS sur les perspectives des notes en question. Ces tendances se classent dans trois catégories : « positive », « stable » ou « négative ». La tendance d'une note indique la direction dans laquelle DBRS croit que la note se dirigera si la tendance du moment se maintient ou, dans certains cas, s'il n'est rien fait pour remédier à une situation. En général, le point de vue de DBRS est fondé principalement sur une évaluation de l'entité émettrice ou des titres de créance, selon le cas, mais peut également prendre en compte les perspectives du ou des secteurs dans lesquels l'entité émettrice exerce ses activités. Une tendance « positive » ou « négative » ne signale pas l'imminence d'un changement de note. Elle indique plutôt que la note est plus susceptible d'être modifiée à l'avenir que si elle avait été qualifiée de « stable ». DBRS associe des tendances à tous les titres d'un émetteur et il n'est pas inhabituel que les titres d'un même émetteur soient associés à des tendances différentes.

Moody's

- Les neuf catégories de notes de Moody's Canada Inc. (« **Moody's** ») pour les titres d'emprunt à long terme vont de Aaa à C. Moody's utilise les coefficients « 1 », « 2 » et « 3 » pour les catégories allant de Aa à Caa. Le coefficient 1 indique que le titre d'emprunt à long terme se situe à l'extrémité supérieure de sa catégorie, le 2, qu'il se situe au milieu de cette catégorie, et le 3, qu'il se situe à l'extrémité inférieure de sa catégorie.
- La note Baa1 que Moody's a attribuée aux billets que nous émettons indique que ceux-ci se classent au quatrième rang par ordre d'importance parmi les neuf catégories de notes de Moody's. Les titres d'emprunt à long terme auxquels elle a attribué la note Baa sont considérés comme étant de qualité moyenne et peuvent donc comporter des caractéristiques spéculatives.
- Les « perspectives » qu'attribue Moody's indiquent son avis sur l'orientation probable d'une note à moyen terme. L'attribution ou la modification de perspectives ne constitue pas une révision de la note de crédit si la note de crédit en tant que telle n'est pas modifiée. Les quatre catégories de perspectives pouvant être attribuées sont « positive », « négative », « stable » et « en évolution » (c'est-à-dire conditionnelle à la survenance d'un fait).

Les notes attribuées par DBRS et Moody's ne constituent pas des recommandations d'acheter, de conserver ou de vendre nos titres et peuvent être révisées ou retirées en tout temps par l'agence de notation compétente. Ces notes ne rendent pas compte du cours des billets ou de leur bien-fondé pour un investisseur donné. Rien ne garantit que ces notes demeurent en vigueur pour une période déterminée ni qu'elles ne seront pas éventuellement révisées ou simplement retirées par l'agence de notation compétente si elle juge que la situation le justifie. Les notes attribuées par DBRS et Moody's pourraient ne pas indiquer les conséquences possibles de tous les risques associés à la structure et à d'autres facteurs du programme de BMT et à la valeur des BMT. En outre, les changements réels ou attendus dans les notes de crédit qui nous sont attribuées ou qui sont attribuées à nos titres auront généralement une incidence sur la valeur marchande des BMT.

Chacune des agences de notation susmentionnées nous a facturé ses services de notation, notamment des frais annuels de surveillance pour surveiller la Société et mettre à jour les notes ainsi que des frais uniques de notation à la première émission de BMT, ce qui correspond à la pratique courante. Nous nous attendons raisonnablement à continuer à verser de tels paiements en contrepartie des services de notation futurs. Aucun autre paiement n'a été versé aux agences de notation susmentionnées pour des services qui nous ont été fournis au cours des deux derniers exercices.

Rubrique 12 – Administrateurs et dirigeants

12.1 Administrateurs

Le tableau qui suit présente le nom et le lieu de résidence de chaque administrateur, l'année où chacun est entré en fonction comme administrateur pour la première fois et ses principales fonctions. Le mandat d'un administrateur prend fin à l'assemblée des actionnaires qui suit son élection ou, en cas de vacance ou de démission, à l'élection ou à la nomination d'un successeur.

Nom, province (ou État) et pays de résidence	Administrateur depuis	Fonctions principales ⁽¹⁾
Lino A. Saputo Québec, Canada	2001	Président du conseil, président et chef de la direction, Saputo inc.
Louis-Philippe Carrière, FCPA ⁽²⁾ Québec, Canada	2017	Administrateur de sociétés
Henry E. Demone ⁽³⁾ Nouvelle-Écosse, Canada	2012	Administrateur de sociétés
Olu Fajemirokun-Beck, ACMA, CGMA, CIMA ⁽⁴⁾ New Jersey, États-Unis	2021	Fondatrice et chef de la direction, The Beck Group NJ LLC (société spécialisée de services-conseils en stratégie et gestion)
Anthony M. Fata ⁽³⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾ Québec, Canada	2008	Président, Produits Alimentaires Sager inc. (société de fabrication et de distribution de produits alimentaires)
Annalisa King, IAS.A ⁽⁴⁾ Colombie-Britannique, Canada	2012	Présidente du conseil d'administration, Aéroport de Vancouver
Karen Kinsley, FCPA, FCA, IAS.A ⁽⁴⁾ Ontario, Canada	2015	Administratrice de sociétés
Tony Meti, IAS.A ⁽⁴⁾ Québec, Canada	2008	Président, Services de conseil G.D.N.P. inc. (société d'experts-conseils)
Diane Nyisztor, CPA, H.R.C.C.C. ⁽³⁾ Québec, Canada	2016	Administratrice de sociétés
Franziska Ruf ⁽³⁾ Québec, Canada	2016	Associée, Davies Ward Phillips & Vineberg S.E.N.C.R.L., s.r.l. (cabinet d'avocats)
Annette Verschuren, O.C. ⁽⁴⁾ Ontario, Canada	2013	Présidente du conseil et chef de la direction, NRStor Inc. (société qui conçoit les projets commerciaux de stockage d'énergie)

(1) Pour obtenir des renseignements sur d'autres fonctions occupées au cours des cinq dernières années, voir la rubrique « Élection des administrateurs » de notre circulaire de sollicitation de procurations datée du 9 juin 2022. Ces renseignements sont intégrés par renvoi aux présentes. Notre circulaire de sollicitation de procurations est accessible sur notre site Web à l'adresse www.saputo.com ou sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

(2) M. Louis-Philippe Carrière a été chef de la direction financière et secrétaire de la Société jusqu'au 1^{er} août 2017 et conseiller sénior de la Société du 1^{er} août 2017 au 3 avril 2020.

(3) Membre du comité RERH. Si tous les candidats qu'il est proposé d'élire au conseil sont élus à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires devant être tenue le 4 août 2022 (l'« assemblée »), le conseil a l'intention de reconduire le mandat de M Anthony M. Fata à titre de président du comité RERH.

(4) Membre du comité d'audit. Le président du comité d'audit est M. Tony Meti. M. Tony Meti ne sollicitera pas de nouveau mandat à titre d'administrateur à l'assemblée. Par conséquent, si tous les candidats qu'il est proposé d'élire au conseil sont élus à l'assemblée, le conseil a l'intention de nommer M^{me} Annalisa King à titre de nouvelle présidente du comité d'audit.

(5) Administrateur en chef. Si tous les candidats qu'il est proposé d'élire au conseil sont élus à l'assemblée, le conseil a l'intention de reconduire le mandat de M. Anthony M. Fata à titre d'administrateur en chef.

(6) M. Anthony M. Fata était administrateur de Les Aliments Verona Inc., importateur d'aliments spécialisés, jusqu'au 3 août 2012. Les Aliments Verona Inc. a introduit une instance afin de présenter une proposition aux termes de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada) le 3 octobre 2012 par le dépôt d'un avis d'intention de présenter une proposition. Le 29 janvier 2013, Les Aliments Verona Inc. a fait une cession volontaire de ses biens aux termes de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada). Le syndic de Les Aliments Verona Inc. a complété son administration de l'actif et a été libéré de ses fonctions le 8 septembre 2016.

Au cours des cinq dernières années, tous les administrateurs susmentionnés ont exercé les fonctions principales indiquées en regard de leur nom ou ont occupé des postes de direction au sein des mêmes sociétés ou de sociétés liées ou du même groupe sauf :

- M. Henry E. Demone, qui a été président du conseil d'administration, Les aliments High Liner incorporée de 2015 à 2019;
- M. Louis-Philippe Carrière, qui a été notre chef de la direction financière et secrétaire, Saputo inc. jusqu'au 1^{er} août 2017 puis notre conseiller sénior du 1^{er} août 2017 au 3 avril 2020;

- M^{me} Olu Fajemirokun-Beck, qui a été chef de la direction, Wholesome Sweeteners de 2016 à 2018;
- M^{me} Diane Nyisztor, qui a été première vice-présidente et chef des ressources humaines et conseillère spéciale en ressources humaines, Cogeco de 2014 à 2022.

Les renseignements sur les titres détenus par les administrateurs figurent à la rubrique « Élection des administrateurs » de notre circulaire de sollicitation de procurations datée du 9 juin 2022.

12.2 Hauts dirigeants

La liste qui suit présente le nom, de même que la province ou l'État, le pays de résidence et le poste au sein de la Société de chaque personne qui en est un haut dirigeant au 31 mai 2022 :

Une équipe de direction solide et chevronnée



Lino A. Saputo
Président du conseil,
président et chef de la direction
Québec, Canada



Maxime Therrien
Chef de la direction
financière et secrétaire
Québec, Canada



Gaétane Wagner
Chef de la direction des
ressources humaines
Québec, Canada



Martin Gagnon
Chef de la direction des acquisitions
et du développement stratégique
Floride É.-U.



Carl Colizza
Président et chef de l'exploitation
(Amérique du Nord)
Floride É.-U.



Leanne Cutts
Présidente et chef de l'exploitation
(International et Europe)
Victoria, Australie



Frank Guido
Président et chef de
l'exploitation
Division Produits laitiers
(Canada)
Ontario, Canada



Lyne Castonguay
Présidente et chef de
l'exploitation
Division Produits laitiers
(USA)
Floride É.-U.



Tom Atherton
Président et chef de
l'exploitation
Division Produits laitiers
(Royaume-Uni)
East Sussex, R.-U.



Marcelo Cohen
Président et chef de
l'exploitation
Division Produits laitiers
(Argentine)
Buenos Aires, Argentine



Richard Wallace
Président et chef de
l'exploitation
Division Produits laitiers
(Australie)
Victoria, Australie

Au cours des cinq dernières années, tous ces hauts dirigeants ont occupé le poste principal indiqué en regard de leur nom ou d'autres postes de haute direction au sein de la Société, à l'exception de M^{me} Lyne Castonguay qui, de 2016 à juin 2019, a occupé plusieurs postes auprès de Sobeys Inc., notamment celui de vice-présidente directrice responsable des opérations, de la chaîne d'approvisionnement/logistique, des nouveaux magasins et de l'expérience client, et de M^{me} Leanne Cutts qui a été chef du marketing mondial chez HSBC de 2017 à mai 2021 et présidente, Gum, Candy and Beverages, APAC, Moyen-Orient et Afrique (AMEA) et présidente mondiale, Marketing chez Mondelez de 2015 à 2017.

En date du 31 mai 2022, nos administrateurs et hauts dirigeants, en tant que groupe, avaient directement ou indirectement la propriété véritable de 475 011 actions ordinaires au total, ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur un tel pourcentage, ce qui représentait environ 0,1 % de nos actions ordinaires en circulation.

Rubrique 13 – Poursuites

Nous sommes défendeurs dans le cadre de certaines réclamations dans le cours normal de nos activités. Nous sommes d'avis que le règlement final de ces réclamations n'aura aucune incidence significative sur nos résultats ou notre situation financière.

Rubrique 14 – Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations

Le comité d'audit examine les opérations entre parties apparentées de la Société et les procédures de la Société pour surveiller ses opérations entre parties apparentées. Toute opération entre la Société, d'une part, et une partie apparentée, telle que (i) les sociétés sous le contrôle ou sous l'influence notable par voie de la participation de son actionnaire principal, ou (ii) les principaux dirigeants, c'est-à-dire tous les membres de la haute direction ayant la responsabilité et le pouvoir de contrôler, de surveiller et de planifier les activités de la Société, de même que les administrateurs de la Société, d'autre part, est assujettie à la procédure de la Société sur les opérations entre parties apparentées. Dans le cours normal des activités, nous pouvons conclure des opérations entre parties apparentées à leur juste valeur, soit la valeur de marché d'opérations similaires. Au cours de l'exercice 2022, la valeur de ces opérations n'était pas significative. Il y a lieu de se reporter à la note des états financiers consolidés de la Société qui décrit les opérations entre parties apparentées. Voir la rubrique « Renseignements complémentaires ».

Rubrique 15 – Experts

Le cabinet KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est notre auditeur pour l'exercice 2022 et est indépendant de Saputo au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

Rubrique 16 – Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres des actions ordinaires et des BMT est la Société de fiducie Computershare du Canada, à partir de ses principales places d'affaires situées à Montréal et à Toronto.

Rubrique 17 – Contrats importants

Nous n'avons conclu aucun contrat important hors du cours normal de nos activités pendant l'exercice clos le 31 mars 2022, ou avant cet exercice, mais qui est toujours en vigueur, que nous serions tenus de déclarer aux autorités canadiennes de réglementation en valeurs mobilières en vertu de l'article 12.2 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*.

Rubrique 18 – Informations sur le comité d'audit

18.1 Mandat du comité d'audit

Le mandat du comité d'audit est présenté à l'annexe A ci-jointe.

18.2 Composition, formation et expérience pertinentes

Tous les membres du comité d'audit sont indépendants et possèdent des compétences financières.

Le tableau qui suit présente, pour chacun des membres du comité d'audit, leur nom, leur éducation et leur expérience pertinentes à l'exécution de leurs responsabilités en leur qualité de membre du comité d'audit.

Nom	Éducation et expérience
Olu Fajemirokun-Beck, ACMA, CGMA, CIMA	A obtenu une maîtrise en droit ainsi que la qualification professionnelle CIMA et la certification ACMA et a terminé le programme de leadership financier CGMA. M ^{me} Fajemirokun-Beck a occupé des postes de haute direction en finances tout au long de sa carrière dans le secteur des biens de consommation de plusieurs catégories et marques et à divers postes, notamment ceux de chef des finances d'Uncle Ben's et de contrôleur financier chez Mars, Incorporated. M ^{me} Fajemirokun-Beck a fondé Beck Group NJ LLC en 2013, dont elle est actuellement chef de la direction. L'expérience professionnelle de M ^{me} Fajemirokun-Beck a nécessité et favorisé le développement de son habileté d'analyse des états financiers et de compréhension des principes comptables que nous utilisons.
Annalisa King, IAS.A	A obtenu un baccalauréat en administration des affaires. M ^{me} King a occupé des postes de direction, principalement en finances, tout au long de sa carrière au sein de sociétés de biens de consommation emballés, notamment première vice-présidente et chef de la direction financière, Magasins Best Buy Canada Ltée, de 2008 à 2016 dont elle a dirigé les services des finances et de la comptabilité ainsi que les fonctions relatives aux technologies de l'information et de commerce électronique, à la cybersécurité, aux affaires juridiques et à l'immobilier. L'expérience professionnelle de M ^{me} King a nécessité et favorisé le développement de son habileté d'analyse des états financiers et de compréhension des principes comptables que nous utilisons.
Karen Kinsley, FCPA, FCA, IAS.A	A obtenu un baccalauréat en commerce. M ^{me} Kinsley est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés de l'Ontario depuis 1979 et a été nommée <i>Fellow</i> en 2009. M ^{me} Kinsley a occupé différents postes au sein de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, notamment chef de la direction financière pendant neuf ans et présidente et chef de la direction pendant dix ans. L'expérience professionnelle de M ^{me} Kinsley a nécessité et favorisé le développement de son habileté d'analyse des états financiers et de compréhension des principes comptables que nous utilisons.
Tony Meti, IAS.A	A obtenu un baccalauréat en commerce. M. Meti a occupé au cours des 30 dernières années divers postes auprès de banques à charte canadiennes, notamment les postes de premier vice-président, services aux entreprises et international et premier vice-président, commercial – Amérique du Nord. Il est actuellement président de Services de conseil G.D.N.P. inc. L'expérience professionnelle de M. Meti a nécessité et favorisé le développement de son habileté d'analyse des états financiers et de compréhension des principes comptables que nous utilisons.
Annette Verschuren, O.C.	A obtenu un baccalauréat en administration des affaires. M ^{me} Verschuren a occupé des postes de direction tout au long de sa carrière, comme celui de présidente de The Home Depot Canada de 1996 à 2011. Elle est présidente du conseil et chef de la direction de NRStor Inc. depuis mars 2012. L'expérience professionnelle de M ^{me} Verschuren a nécessité et favorisé le développement de son habileté d'analyse des états financiers et de compréhension des principes comptables que nous utilisons.

18.3 Politiques et procédures relatives aux services rendus par les auditeurs externes

Nous avons en place une politique relative aux services pouvant être rendus par nos auditeurs externes (la « **Politique** »). La Politique crée trois catégories de services, à savoir :

(i) les services qui sont considérés comme étant reliés à l'audit (les « services d'audit ») et donc couverts par le budget annuel d'audit;	(ii) les services qui ne sont pas considérés comme des services d'audit (les « autres mandats »); (iii) les services qui ne peuvent pas être fournis par les auditeurs externes (les « mandats interdits »).
--	---

Aux termes de la Politique, aucun autre mandat ne peut être rempli par nos auditeurs externes sauf si une des conditions suivantes est remplie :

- (i) le comité d'audit a approuvé au préalable l'autre mandat; ou
- (ii) le montant des honoraires à payer à l'égard de l'autre mandat ne dépasse pas 75 000 \$ et le montant total de tous les autres mandats qui n'ont pas fait l'objet d'une approbation préalable par le comité d'audit et qui ont été attribués depuis le début de l'exercice ne dépasse pas 250 000 \$.

Finalement, la Politique prévoit que la direction présente au comité d'audit, sur une base trimestrielle, un relevé des services (autres que les services d'audit) rendus par nos auditeurs externes de même que tout mandat attribué à d'autres cabinets comptables.

18.4 Honoraires versés aux auditeurs externes (par catégorie)

À l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 5 août 2021, le cabinet KPMG s.r.l./ S.E.N.C.R.L. a été nommé auditeur externe de la Société par les actionnaires pour l'exercice clos le 31 mars 2022 en remplacement de Deloitte S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Le tableau suivant présente les honoraires de nos auditeurs externes au cours des exercices clos les 31 mars 2022 et 2021 :

Catégorie d'honoraires	KPMG s.r.l./ S.E.N.C.R.L. 2022 (en milliers de dollars)	Deloitte S.E.N.C.R.L., s.r.l. 2021 ⁽¹⁾ (en milliers de dollars)
Honoraires d'audit	1 975	2 592
Honoraires pour services liés à l'audit	649	725
Honoraires pour services fiscaux	225	455
Autres honoraires	96	10
Total	2 945	3 782

(1) Les honoraires d'audit et les honoraires pour services liés à l'audit comprennent 568 000 \$ et 52 000 \$ respectivement liés à l'audit de l'exercice clos 31 mars 2020.

« Honoraires d'audit » inclut les honoraires totaux facturés par nos auditeurs externes pour les services professionnels rendus pour l'audit de nos états financiers consolidés annuels et pour l'examen de nos états financiers consolidés intermédiaires condensés, ainsi que pour les services fournis dans le cadre du dépôt de prospectus ou d'autres documents de placement ou de missions similaires prévus par les règlements. De plus, les honoraires d'audit comprenaient les honoraires pour la traduction de divers documents d'information continue.

« Honoraires pour services liés à l'audit » inclut le total des honoraires facturés par nos auditeurs externes pour des services d'assurance et des services connexes, raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers et qui ne sont pas compris dans les honoraires d'audit. Plus spécifiquement, ces services comprennent, entre autres, l'audit des régimes de retraite, des services de certification exigés par une loi ou un règlement, des consultations relativement aux normes de comptabilité, des services dans le cadre d'acquisitions ainsi que d'autres audits exigés par la loi.

« Honoraires pour services fiscaux » inclut les honoraires totaux facturés par nos auditeurs externes pour l'ensemble des services fiscaux. Plus spécifiquement, ces services comprennent, entre autres, la conformité aux lois fiscales, la préparation de documents de nature fiscale, les conseils d'ordre fiscal de même que la planification fiscale. Les honoraires liés aux conseils d'ordre fiscal de même qu'à la planification fiscale se sont élevés à 225 000 \$ pour l'exercice 2022 et à 345 200 \$ pour l'exercice 2021. Les honoraires liés à la conformité aux lois fiscales et à la préparation de documents de nature fiscale ont été nuls pour l'exercice 2022 et se sont élevés à 110 300 \$ pour l'exercice 2021.

« Autres honoraires » inclut le total des honoraires facturés par nos auditeurs externes pour tous les services autres que ceux rapportés dans les catégories honoraires d'audit, honoraires pour services liés à l'audit et honoraires pour services fiscaux et porte généralement sur les services fournis relativement aux consultations d'affaires et d'autres services-conseils.

Rubrique 19 – Renseignements complémentaires

Notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 9 juin 2022 présente des renseignements supplémentaires, notamment sur les sujets suivants : nos pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs de titres et les titres dont l'émission est autorisée aux termes du régime de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres. De plus amples renseignements financiers sont inclus dans nos états financiers consolidés et les notes afférentes ainsi que dans le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2022. Ces documents sont accessibles en ligne sur notre site Web, à l'adresse www.saputo.com, et sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Des exemplaires de ces documents peuvent être obtenus en écrivant à notre secrétaire au 6869, boul. Métropolitain est, Montréal (Québec) H1P 1X8, ou par courriel transmis à notre service de relations avec les investisseurs à l'adresse investisseurs@saputo.com.

Annexe A

Mandat du comité d'audit

1. AUTORITÉ

Le Comité d'audit (le « comité ») est un comité permanent du conseil d'administration (le « CA ») de Saputo inc. (la « Société ») qui a les responsabilités décrites sous la rubrique « Responsabilités ». Le comité relève du CA. Le rôle du comité d'audit consiste à aider le CA à surveiller et à superviser (i) l'intégrité de l'information financière de la Société, (ii) les contrôles internes de la Société, (iii) l'indépendance, les compétences et le rendement des auditeurs externes, (iv) le rendement de l'auditeur interne, (v) la gestion du risque et (vi) le respect par la Société des exigences applicables prévues par la législation en valeurs mobilières applicable.

2. STRUCTURE

- 2.1. Le comité est composé d'un minimum de trois administrateurs de la Société, tous indépendants et possédant chacun des compétences financières sauf dans les cas où les lois sur les valeurs mobilières le permettent. Les expressions « indépendants » et « compétences financières » ont chacune le sens qui leur est donné dans les lois sur les valeurs mobilières.
- 2.2. Le mandat des membres est d'un an et peut être renouvelé. Les membres sont nommés par le CA à la première réunion suivant l'assemblée annuelle des actionnaires, ou à toute autre réunion pour combler une vacance. Un membre peut être destitué ou remplacé à tout moment par le CA.
- 2.3. Le président est nommé par le CA pour un mandat d'un an qui peut être renouvelé. En cas d'absence ou d'empêchement de présider du président, la présidence est assumée par un membre choisi par le comité.
- 2.4. Le comité se réunit au moins quatre fois par année. Le président du CA, l'administrateur en chef, les membres du comité, les auditeurs externes, la personne chargée de l'audit interne, le chef de la direction ou le chef de la direction financière et le secrétaire peuvent convoquer des réunions spéciales au besoin. Le comité détermine le lieu, la date et l'heure de ses réunions. Les réunions peuvent être tenues par téléphone ou tout autre moyen permettant aux membres de communiquer entre eux. À moins que ses membres ne renoncent à cette exigence, le comité doit se réunir à huis clos à chaque réunion.
- 2.5. Le quorum des réunions du comité est d'une majorité des membres et les décisions sont approuvées à la majorité des voix des membres présents.
- 2.6. Le président du comité approuve l'ordre du jour des réunions et s'assure que les documents présentés dans l'ordre du jour sont transmis aux membres du comité suffisamment à l'avance pour qu'ils puissent en prendre connaissance. Tout membre du comité peut proposer d'ajouter des questions à l'ordre du jour ou, lors d'une réunion du comité, soulever des questions qui ne figurent pas à l'ordre du jour de cette réunion.
- 2.7. Les procès-verbaux du comité doivent refléter fidèlement les discussions importantes du comité et les décisions prises par celui-ci et doivent être distribués aux membres du comité en vue de leur approbation. Le secrétaire de la Société, son remplaçant désigné ou toute autre personne désignée par le comité agit à titre de secrétaire lors des réunions du comité. Les procès-verbaux des réunions du comité sont consignés et tenus à jour par le secrétaire, ou par toute autre personne agissant à ce titre, et sont ensuite présentés au CA.
- 2.8. Afin de faciliter la communication entre le comité et le CA, le président fournit au CA un rapport sur les questions importantes traitées par le comité à la première réunion du CA qui suit chaque réunion du comité.
- 2.9. Le comité peut inviter toute personne jugée pertinente pour assister à une réunion du comité. Toutefois, cette personne qui est invitée ne peut en aucun temps voter lors d'une réunion du comité.

-
- 2.10 Le comité a libre accès aux membres de la haute direction, aux autres membres du personnel ainsi qu'aux documents de la Société et de ses filiales. Le comité a le pouvoir d'engager, aux frais de la Société, des avocats indépendants, des consultants ou d'autres conseillers selon ce qu'il juge nécessaire pour exercer son mandat, assumer ses responsabilités et fixer la rémunération de ces conseillers.
- 2.11 Le comité a le pouvoir de communiquer directement avec les auditeurs externes et l'auditeur interne de la Société ainsi qu'avec son personnel comptable et sa direction, chacun ayant accès sans restriction au comité. Dans l'exercice de ses pouvoirs, le comité peut examiner les livres et comptes pertinents de la Société et de ses filiales.
- 2.12 Les auditeurs externes relèvent directement du comité et se rapportent directement au comité.

3. RESPONSABILITÉS

Dans l'exécution de son mandat, en plus de se conformer aux responsabilités légales qui peuvent lui être confiées à l'occasion, le comité doit s'acquitter des responsabilités et des obligations suivantes :

3.1. Communication de l'information financière

- Passer en revue les états financiers trimestriels et les états financiers annuels accompagnés du rapport des auditeurs externes, le rapport de gestion et les communiqués de presse portant sur les résultats financiers, le tout avant leur diffusion dans le public, et en recommander l'approbation au CA. Cette révision comprend les discussions avec la direction et les auditeurs externes sur les états financiers trimestriels et les états financiers annuels, outre les questions importantes relatives aux principes et aux pratiques comptables de la Société.
- Passer en revue, selon les directives du CA ou au gré du comité, les autres documents d'information publics qui peuvent présenter de l'information financière, incluant tout prospectus, la circulaire de sollicitation de procurations, la notice annuelle et le rapport annuel de la Société avant leur diffusion dans le public, et en recommander l'approbation au CA.
- Passer en revue et surveiller les pratiques et procédures relatives aux attestations du chef de la direction et du chef de la direction financière et secrétaire à l'égard des contrôles internes liés à l'information financière et des contrôles et procédures liés à la divulgation de l'information.
- Passer en revue le bien-fondé, la qualité et la divulgation des principes et pratiques comptables, des hypothèses sous-jacentes et des pratiques d'information utilisés par la Société, de même que le bien-fondé de tout changement important y étant apporté ou proposition de modification importante, en discuter avec la direction et les auditeurs externes, et s'assurer qu'ils sont conformes aux lois et règlements applicables.
- Passer en revue les répercussions prévisibles de toute nouvelle norme comptable ou d'audit ou de toute nouvelle exigence en vertu des lois sur les valeurs mobilières, en faire l'examen et en discuter avec la direction et les auditeurs externes.
- Passer en revue, au moins une fois par année, la stratégie de la Société concernant les distributions aux actionnaires en général, y compris la stratégie relative aux dividendes, et faire des recommandations au CA concernant le rachat d'actions de la Société.
- Passer en revue la présentation de l'information relative aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de la Société dans les états financiers annuels.

3.2 Gestion des risques et contrôle interne

- Étudier et évaluer de façon périodique les facteurs de risques inhérents à la Société (notamment les risques d'atteinte à la réputation, les risques d'ordre financier, stratégique et opérationnel, et les risques de conformité), en discuter avec la direction et l'auditeur interne et s'assurer de la mise en œuvre de mesures appropriées pour permettre à la direction de les repérer et de les gérer efficacement.
- Superviser les éléments de la promesse Saputo délégués au comité par le CA, notamment l'application et le respect de la politique environnementale et de la politique sur la qualité et la sécurité des aliments de la Société, et en faire rapport périodiquement au CA.

- Étudier et évaluer de façon périodique la présence et l'efficacité des contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière par le biais de rapports de la direction, de l'auditeur interne et des auditeurs externes (qui identifieraient également les faiblesses ou formuleraient des recommandations à l'égard des contrôles pouvant avoir une incidence importante sur l'information financière de la Société) ainsi que les mesures mises en œuvre pour rectifier la situation et assurer un suivi.
- Évaluer de façon périodique les contrôles et les procédures de communication de l'information de la Société, incluant les procédures mises en place par la Société pour la communication faite au public par la Société de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers afin de déterminer si elles sont adéquates.
- Établir et maintenir une politique de divulgation de l'information importante.
- Passer en revue le rapport de la direction sur les transactions entre personnes apparentées.
- Passer en revue toute question d'ordre juridique (y compris les litiges, les réclamations et les éventualités) pouvant avoir une incidence importante sur les états financiers ou sur les affaires de la Société et s'assurer de la divulgation adéquate dans les états financiers.
- S'assurer que la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction renferment l'information requise et obligatoire sur le comité.
- Passer en revue les communications avec l'Autorité des marchés financiers ou tout autre organisme de réglementation qui concernent les états financiers et les documents d'information continue.
- Établir et maintenir des procédures concernant :
 - la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit;
 - les préoccupations exprimées de façon confidentielle et anonyme par les salariés de la Société et les autres parties intéressées et touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit.
- Passer en revue la délégation d'autorité et en superviser l'application.

3.3 Audit interne

- Surveiller et contrôler la fonction d'audit interne.
- Passer en revue annuellement le plan d'audit interne préparé par la personne chargée de l'audit interne, et l'approuver.
- Passer en revue périodiquement les rapports, constatations et recommandations de l'auditeur interne destinés au comité ainsi que la mise en œuvre des recommandations.
- Rencontrer périodiquement la personne chargée de l'audit interne, avec et sans le concours de la direction et des auditeurs externes. Pendant les rencontres privées, discuter notamment du degré de collaboration de la direction, des divergences d'opinions non résolues, le cas échéant, du cadre de gestion des risques et des systèmes de contrôle interne en place.
- Évaluer le rendement de la fonction d'audit interne au moins une fois par année.

3.4 Auditeurs externes

- Surveiller le travail des auditeurs externes engagés pour établir ou délivrer un rapport d'audit ou rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à la Société et résoudre, le cas échéant, les différends entre la direction et les auditeurs externes au sujet de l'information financière.
- Obtenir et passer en revue annuellement le rapport que préparent les auditeurs externes de la Société décrivant leurs procédures de contrôle de la qualité.
- Recommander au CA la nomination des auditeurs externes pour l'exercice à venir et les honoraires liés à l'ensemble des services d'audit ou d'examen ou des autres services d'attestation.

- Passer en revue, discuter avec les auditeurs externes et adopter annuellement le plan d'audit préparé par les auditeurs externes, évaluer s'il répond aux besoins de la Société et, au moins une fois par année, obtenir une déclaration écrite officielle des auditeurs externes attestant de leur indépendance et délimitant les liens entre les auditeurs externes et la Société qui pourraient avoir une incidence sur leur indépendance et leur objectivité.
- Passer en revue et évaluer au moins une fois par année l'indépendance et le rendement des auditeurs externes, les qualifications et la qualité de l'équipe chargée de la mission ainsi que la qualité des communications et des interactions entre le comité, les auditeurs externes et la direction.
- Examiner les lettres de recommandation des auditeurs externes à la direction ainsi que la réponse de la direction et la mise en œuvre des recommandations.
- Adopter et maintenir en vigueur une politique concernant l'approbation préalable de tous les services non liés à l'audit que les auditeurs externes de la Société peuvent rendre à la Société et à ses filiales conformément aux lois et règlements applicables ainsi que les honoraires pour ces services, et assurer l'application et le respect de cette politique.
- Examiner et approuver la politique de la Société en matière d'embauche des associés et des salariés, anciens ou actuels, des auditeurs externes actuels et des anciens auditeurs externes de la Société, et assurer l'application et le respect de cette politique.
- Rencontrer périodiquement les auditeurs externes, avec et sans le concours de la direction, au sujet des états financiers trimestriels et des états financiers annuels et discuter avec eux (i) des résultats de leur audit ou examen, selon le cas, (ii) de leur évaluation des systèmes de contrôle en place et de leurs recommandations, (iii) des risques importants qu'ils ont repérés et (iv) de toute autre question importante à propos de l'audit ou de l'examen des états financiers, y compris du degré de collaboration de la direction et de l'auditeur interne et des divergences d'opinions importantes avec la direction survenues durant l'audit ou l'examen des états financiers, le cas échéant.
- S'assurer qu'il y ait une rotation de l'associé responsable de la mission, de l'associé responsable de la revue (contrôle qualité de la mission) et des autres associés principaux en audit dans la mesure prescrite par le Code de déontologie de CPA Canada.
- Faire l'étude de toute question dont le CA doit, de l'avis des auditeurs externes, être informé et en faire rapport au CA.

3.5 Évaluation du comité

- Évaluer annuellement les réalisations et le rendement du comité et présenter le résultat de cette évaluation au CA.
- Passer annuellement en revue le mandat du comité et recommander des changements au CA, le cas échéant.

3.6 Autres responsabilités

- Exécuter toute autre fonction qui relève de l'exécution de son mandat, notamment toute enquête au sujet d'une question en lien avec son mandat.
- Exécuter tout autre mandat que le CA peut lui confier de temps à autre.
- Constituer une voie de communication entre la direction, l'auditeur interne, les auditeurs externes et le CA.

SAPUTO.COM



Saputo